



RAPPORT ANNUEL 2025

L'essentiel de votre épargne

CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029
est un compartiment de la SICAV CORUM Entreprises

CORUM
BUTLER
Entreprises 2029



01

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

L'essentiel de l'année 2025	6
Le profil des entreprises financées	8

02

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Rapport 2025 de CORUM entreprises	12
Comptes annuels	24
Annexe aux comptes annuels	28
États financiers de CORUM Butler UCITS ICAV	42
Projets de résolutions à l'Assemblée Générale ordinaire	75



01

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE POUR CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

**LES CHIFFRES
CLÉS**

98 entreprises financées
Pour diversifier votre épargne (au 31/12/2025)

7 ans
Période de détention recommandée

31 décembre 2029
Date de fermeture du produit

Les associés de CORUM Butler Entreprises 2029 ont le choix de percevoir les revenus potentiels issus des intérêts (la « distribution ») ou bien de les réinvestir de manière automatique dans le produit (la « capitalisation »).

Part en distribution

0,19 %*

Performance 2025 pour les associés ayant choisi la distribution mensuelle des intérêts potentiels

La part en distribution de CORUM Butler Entreprises 2029 permet à l'épargnant de percevoir des revenus potentiels tous les mois. Au titre de l'exercice 2025, les épargnants de la part en distribution, percevant un dividende mensuel, ont perçu un dividende annuel brut de 3,96 € par part

Part en capitalisation

4,10 %*

Performance 2025 pour les associés ayant choisi la capitalisation mensuelle des intérêts potentiels

La part en capitalisation de CORUM Butler Entreprises 2029 permet à l'épargnant d'accumuler des dividendes potentiels générés à partir de l'investissement initial. Il ne perçoit pas de revenus réguliers, mais la valeur de sa part évolue de manière progressive dans le temps.

104,18 €

Valeur de la part
pour les associés en distribution au 31/12/2025

132,43 €

Valeur de la part
pour les associés en capitalisation au 31/12/2025

COMMENT UNE ENTREPRISE SE FINANCE-T-ELLE GRÂCE AUX OBLIGATIONS ?

**ELLE EMPRUNTE POUR
RÉALISER SES PROJETS**

Pour financer ses projets, elle propose un emprunt auprès de nombreux investisseurs. Cette dette est fractionnée en plusieurs parts: les « obligations ».

**ELLE VERSE
DES INTÉRÊTS**

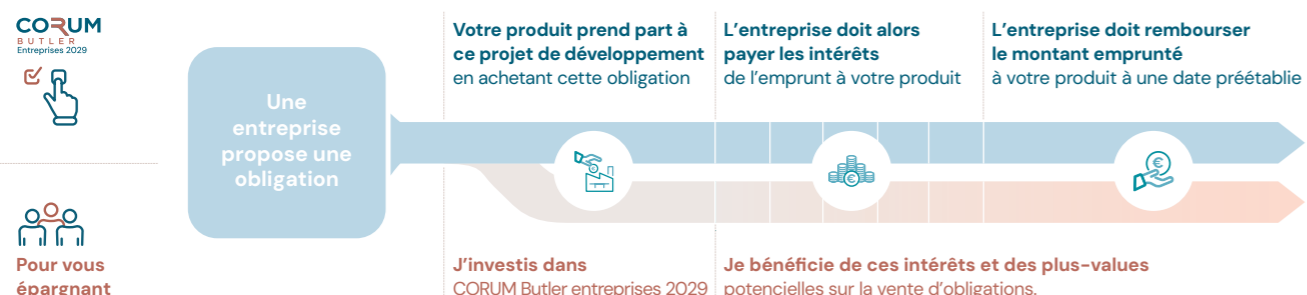
En contrepartie du montant prêté, elle verse périodiquement des intérêts (ou des « coupons ») à ces différents investisseurs.

**ELLE REMBOURSE
SON EMPRUNT**

Elle s'engage à rembourser le montant emprunté (ou la « valeur » de l'obligation) aux investisseurs à une date définie à l'avance*

*Une entreprise pourrait rencontrer des difficultés financières et ne pas pouvoir rembourser l'emprunt ou verser les intérêts.

COMMENT EN PROFITER GRÂCE À CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ?



Il vous est désormais possible de sortir du produit chaque jour ouvrable. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir auprès d'autres investisseurs et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Butler Entreprises 2029.

CORUM Butler Entreprises 2029 sélectionne des obligations à haut rendement. Ces obligations présentent un caractère spéculatif comparées aux obligations d'État : elles recherchent un rendement plus important contre un risque plus élevé. CORUM Butler Entreprises n'offre aucune garantie de performance et présente un risque de perte en capital. Ces performances ne sont pas constantes dans le temps car les obligations sont soumises aux évolutions et aléas des marchés.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

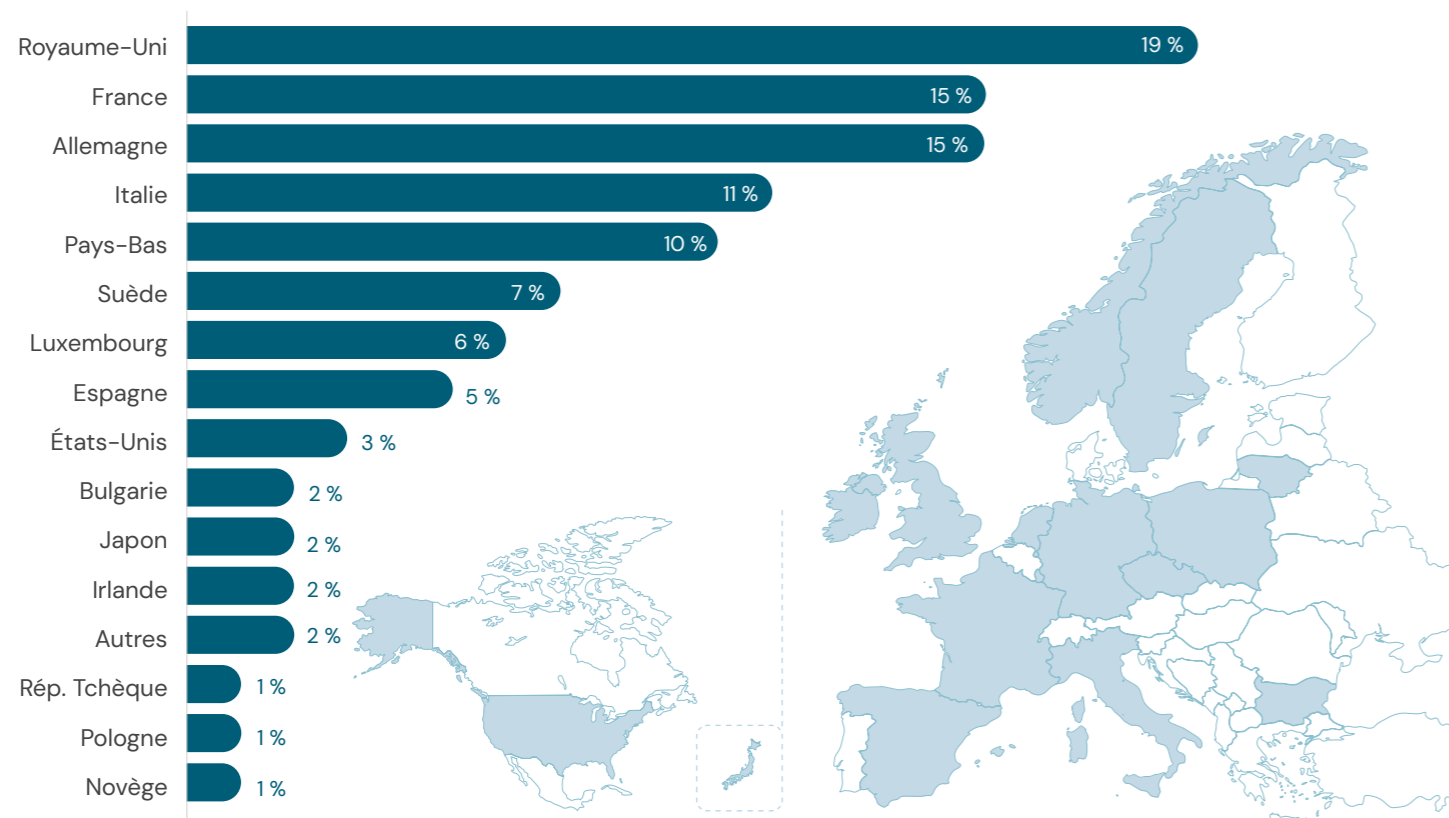
*Performance nette de frais de gestion et de souscription, calculée du 31/12/2024 au 31/12/2025. Source : Bloomberg

LE PROFIL DES ENTREPRISES FINANCÉES

Par CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

Répartition géographique

(en % de la valeur de part)



CORUM Butler Entreprises 2029 peut comporter une part d'investissement en dehors de la zone euro, avec des entreprises (par exemple américaines) qui trouvent dans les obligations à haut rendement une source de financement pour leurs filiales européennes.

LA RÉPARTITION TYPOLOGIQUE

(en % de la valeur du patrimoine)



33 %
Biens de consommation



19 %
Médias et télécommunications



16 %
Industrie et services



14 %
Santé et services publics



11 %
Services financiers



4 %
Matériaux de base



2 %
Emballages et conteneurs



1 %
Energie



02

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

RAPPORT DE CORUM ENTREPRISES 2025

Changements intéressant CORUM Entreprises

Les changements substantiels

Il n'y a pas eu de changements substantiels durant l'exercice 2025.

La gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration, dont les membres sont tous des administrateurs non exécutifs et ont une expertise appropriée en matière de gestion des risques et de rémunération, est l'organe de direction de la Société et aura la responsabilité d'ensemble de la Politique. Le Conseil d'administration sera responsable de la conception et de la mise en œuvre de la Politique, qui inclura les contributions fournies par les membres de la direction générale concernés, y compris des départements Conformité et Risques, ainsi que d'un conseiller juridique externe, le cas échéant.

Le Conseil d'administration réexaminera et approuvera la Politique de rémunération au minimum une fois par an ou plus fréquemment si nécessaire.

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration pourront percevoir une rémunération fixe conforme aux pratiques du secteur. En outre, les membres non exécutifs seront remboursés des frais pertinents associés à leur rôle conformément aux dispositions de la lettre de mission de chaque administrateur.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

La liste des mandats au 31/12/2025

Noms des Administrateurs	Mandats et fonctions
Baptiste Bruneau	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Président du Conseil d'administration de la SICAV CORUM Entreprises Membre du Directoire et Directeur général de CORUM L'Épargne
Frédéric Noirot-Nerin	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Corum Butler ICAV Administrateur de Corum Butler Credit Strategy ICAV Administrateur de Butler Investment Managers Ltd. Administrateur de Butler Management Ltd Administrateur de Butler Corum Asia Pte Ltd Administrateur de Corum Butler QIAIF ICAV Membre du Conseil de surveillance de CORUM Asset Management
Pierre Vergnes	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de CORUM Butler ICAV

Rapport de gestion de CORUM Butler Entreprises 2029

CORUM Butler Entreprises 2029 est un compartiment de la SICAV (Société d'investissement à capital variable) CORUM Entreprises, nourricier du compartiment CORUM Butler Entreprises Fund, compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV.

En tant que nourricier, l'actif du compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 est investi en permanence au moins à hauteur de 90 % en actions « EUR Feeder Distributing Class Shares » du Compartiment maître CORUM Butler Entreprises Fund, compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV et accessoirement en liquidités.

L'objectif d'investissement du compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 est le même que celui du Compartiment maître CORUM Butler Entreprises Fund, compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV, à savoir chercher à obtenir une performance à long terme en investissant dans des obligations émises principalement par des entreprises privées de la zone géographique et économique européenne.

Afin de profiter des opportunités offertes par le marché européen des obligations à haut rendement, il a été décidé de modifier certaines caractéristiques du compartiment CORUM Eco en 2022, notamment l'objectif de performance, la date de maturité du fonds ainsi que le nom. Le compartiment s'appelant depuis ces modifications CORUM Butler Entreprises 2029.

Le terme « Entreprises » utilisé dans la dénomination « CORUM Butler Entreprises 2029 » fait référence aux entreprises dont les obligations sont sélectionnées par son compartiment maître CORUM Butler Entreprises Fund. « 2029 » fait référence à la date de maturité prévue du fonds.

Dans ce cadre, et compte tenu de la conjoncture du marché, l'objectif de performance nette et annualisée est de 5 %^[1] sur une période d'investissement allant de la date de modification des caractéristiques jusqu'au 31 décembre 2029. Cet objectif ne constitue ni une garantie de résultat, ni une protection, et la société de gestion peut réviser cet objectif ainsi que la date de clôture pour tenir compte de tout changement structurel intervenant dans l'économie.

Cet objectif de performance annualisée de 5 % a été défini sur la base d'une hypothèse de défaillance de paiement de 2 % des entreprises sélectionnées.

Le fonds CORUM Butler Entreprises 2029 enregistre donc :

- une performance 2025^[2] de +4,10 % pour la part en capitalisation (« Part capitalisant les intérêts potentiels ») ;
- une performance 2025^[2] dividendes non réinvestis de +0,19 % pour la part en distribution (« Part distribuant les intérêts potentiels »).

Au titre de l'exercice 2025, les associés de la part en distribution, percevant un dividende mensuel, ont perçu 3,96 € brut par part^[3].

En 2026, la politique d'investissement du compartiment maître de CORUM Butler Entreprises 2029 restera principalement orientée vers des entreprises de la zone géographique et économique européenne, sans aucune spécialisation particulière à l'égard d'un secteur d'activité ou d'un secteur industriel.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



[1] L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de performance.

[2] Évolution de la part du 31/12/2024 au 31/12/2025, nette de frais de gestion et de souscription.

[3] Montant annuel brut distribué par part.

Commentaire de gestion du fonds maître

L'année 2025 a débuté dans un contexte de forte volatilité, les marchés s'ajustant à l'arrivée de la nouvelle administration américaine, culminant avec un mois d'avril exceptionnellement agité. L'annonce de droits de douane généralisés à l'échelle mondiale lors du « Liberation Day » a déclenché une vente massive sur les marchés, suivie d'un puissant rebond de soulagement lorsque l'administration a fait marche arrière de manière inattendue. Ce revirement brutal de politique a restauré la confiance et a permis au fonds de générer une performance positive en maintenant son positionnement d'achat-conservation tout au long de cette période d'instabilité.

Après les turbulences du printemps, les marchés ont fortement rebondi en mai malgré un contexte géopolitique encore incertain, le High Yield européen affichant des performances solides. L'élan s'est toutefois essoufflé en juin, le marché ayant été frappé par une vague inhabituellement importante d'émissions primaires — la plus forte depuis le début des années 2000 — les entreprises s'étant précipitées pour émettre de la dette avant l'échéance tarifaire de juillet. Ce flot d'émissions a pesé sur la performance du marché secondaire, limitant les gains alors même que les tensions commerciales semblaient s'apaiser.

Le troisième trimestre a alterné phases de faiblesse et d'optimisme. Le mois d'août a été marqué par des rendements plus modestes, les investisseurs montrant des signes de lassitude et les inquiétudes grandissant quant à la détérioration des positions budgétaires au Royaume-Uni et en France. Le sentiment a nettement changé en septembre après que la Réserve fédérale a procédé à sa première baisse de taux depuis le choc inflationniste, déclenchant de larges rallyes sur les obligations souveraines et les actions. Cependant, le High Yield européen est resté en retrait par rapport à l'enthousiasme général, digérant encore l'abondante offre et l'épuisement des investisseurs accumulés au cours de l'été.

Au dernier trimestre, le marché du High Yield a divergé de la tonalité macroéconomique globalement positive. Malgré l'amélioration du sentiment portée par les anticipations de nouvelles baisses de taux américains et la stabilisation politique en France, le secteur a affiché des performances stables en octobre en raison de la résurgence de problèmes de crédit idiosyncratiques tant aux États-Unis qu'en Europe. Le mois de novembre a apporté une volatilité supplémentaire, mais les marchés se sont stabilisés en décembre, le High Yield européen poursuivant sa reprise.

Tout au long de cette année mouvementée, le fonds CORUM Butler Entreprises Fund est resté résilient, tirant parti de son profil à échéance définie et de son approche disciplinée pour naviguer dans un environnement macroéconomique et géopolitique en constante évolution.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Acquisitions	Cessions
CORUM Butler Entreprises Fund	91 984,68 €	375 338,08 €

Réglementation SFDR

En sa qualité d'OPCVM nourricier, la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière de taxonomie/SFDR figure dans le rapport de gestion du Compartiment maître.



Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de CORUM Butler Entreprises 2029 (€)

Au cours de l'exercice, CORUM Butler Entreprises 2029 n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Conventions réglementées

La SICAV n'a conclu aucune convention réglementée au cours de l'exercice.

Procédures de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La SICAV détient uniquement des parts de CORUM Butler UCITS ICAV – CORUM Butler Entreprises Fund et des liquidités. Elle n'emploie donc pas de service d'intermédiaires ou de contreparties.

Frais d'intermédiation

La SICAV n'est pas sujette à des frais d'intermédiation.

Exercice des droits de vote

Chaque investisseur dispose du droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales de la SICAV au prorata du nombre d'actions détenues par l'investisseur.

Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CORUM Butler Entreprises 2029 étant classé dans la catégorie des fonds « SFDR article 8 », il doit répondre à un processus de sélection intégrant la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

CORUM Butler Entreprises 2029 contribue également à la valorisation des engagements ESG :

- soutien et encouragement des changements positifs dans les entreprises sélectionnées ;
- interactions avec la direction pour mieux comprendre les pratiques au sein de l'entreprise ;
- mise de l'accent sur les aspects de gouvernance, de transparence d'objectifs environnementaux.

Information extra-financière (règlement disclosure et taxonomie)

Dans le cadre de son processus de sélection des entreprises, CORUM Butler Entreprises 2029 applique les filtres ci-après :

- exclusion dite « normative » : entreprises impliquées dans les armes controversées ou ne respectant pas le principe du Pacte mondial des Nations unies ;
- exclusion sectorielle : entreprises impliquées dans le charbon thermique (> 30 % des ventes), les produits du tabac, le divertissement pour adultes, l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, le cannabis récréatif (thérapeutique autorisé), les sables bitumineux, l'huile de palme, les prêts abusifs et la viande de baleine ;
- exclusion des entreprises associées à des risques ESG « sévères » : entreprises ayant une notation ESG de très mauvaise qualité.

Méthode de calcul du risque global

CORUM Butler Entreprises 2029 utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de CORUM Butler Entreprises 2029 sur les contrats financiers.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %

En application des dispositions de l'article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant les dividendes potentiels sont soumis à abattement de 40 %.

Rémunérations

**CORUM Butler UCITS ICAV
OPCVM V – Informations relatives aux rémunérations
(non auditées)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

La société de gestion a adopté une politique de rémunération conformément aux exigences des lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers relatives aux politiques de rémunération saines dans le cadre des exigences UCITS (les « Lignes directrices de rémunération de l'ESMA »). Étant donné que la société de gestion délègue certaines fonctions de gestion d'investissement concernant les Sous-fonds, elle veillera, conformément aux exigences des Lignes directrices de rémunération de l'ESMA, à ce que :

- les entités auxquelles les activités de gestion d'investissement sont déléguées soient soumises à des exigences réglementaires en matière de rémunération aussi efficaces que celles applicables en vertu des Lignes directrices de rémunération de l'ESMA ;
- des accords contractuels appropriés soient mis en place afin de garantir que les délégués appliquent de manière proportionnée les règles de rémunération telles que détaillées dans la réglementation UCITS, de sorte qu'il n'y ait aucun contournement des règles de rémunération énoncées dans les Lignes directrices de rémunération de l'ESMA.

La politique de la société de gestion respecte les principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure appropriée à la taille globale de son activité, en tenant compte de la nature, de la portée et de la complexité de celle-ci. Sur cette base, les Dirigeants de la société de gestion ont décidé de ne pas appliquer l'exigence de comité de rémunération prévue par les Lignes directrices, et ils estiment que cette non-application est compatible avec le profil de risque de la société de gestion et des fonds qu'elle gère.

Description	Nombre de bénéficiaires	Rémunération totale versée	Rémunération fixe versée	Rémunération variable
Rémunération totale du personnel	7	509 744 €	456 544 €	53 200 €
Cadres dirigeants, preneurs de risques et autres personnels identifiés	2	172 150 €	160 900 €	11 250 €

Autres informations

Le prospectus complet de CORUM Butler Entreprises 2029 et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur à l'adresse ci-dessous, et également en ligne sur : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation

La politique de rémunération de la société de gestion comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les Dirigeants de la société de gestion examinent la politique de rémunération chaque année.

Les détails de rémunération de la société de gestion sont présentés ci-dessous :

Distributeur : CORUM Asset Management
1 rue Euler
75008 Paris
E-mail : corum@corum.fr

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
SICAV CORUM Entreprises, 1 rue Euler, 75008 Paris**

À l'Assemblée Générale de la SICAV CORUM Entreprises,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Christophe Coquelin

Associé

KPMG S.A.

Paris-La Défense,
le 10 avril 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SICAV CORUM Entreprises compartiment CORUM Butler Entreprises 2029

1 rue Euler, 75008 Paris

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CORUM Entreprises compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Christophe Coquelin

Associé

KPMG S.A.

Paris-La Défense,
le 10 avril 2026

LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

Comptes

Bilan actif (en €)

	31/12/2025	29/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	8 315 452,74	8 576 271,60
OPCVM	8 315 452,74	8 576 271,60
FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissement	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)^[1]	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	8 315 452,74	8 576 271,60
Créances et comptes d'ajustement actifs	27 902,99	2 392,00
Comptes financiers	45 087,84	58 871,61
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	72 990,83	61 263,61
Total actifs I+II	8 388 443,57	8 637 535,21

[1] L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan passif (en €)

	31/12/2025	29/12/2024
Capitaux propres		
Capital	8 248 109,14	8 221 180,73
Report à nouveau sur revenu net	0,00	267,85
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	260,69	0,00
Résultat net de l'exercice	133 799,79	416 086,63
Capitaux propres I	8 382 169,62	8 637 535,21
Passifs de financement II^[1]	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	8 382 169,62	8 637 535,21
Passifs éligibles		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C)^[1]	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 273,95	0,00
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	6 273,95	0,00
Total passif I+II+III+IV	8 388 443,57	8 637 535,21

[1] L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat (en €)

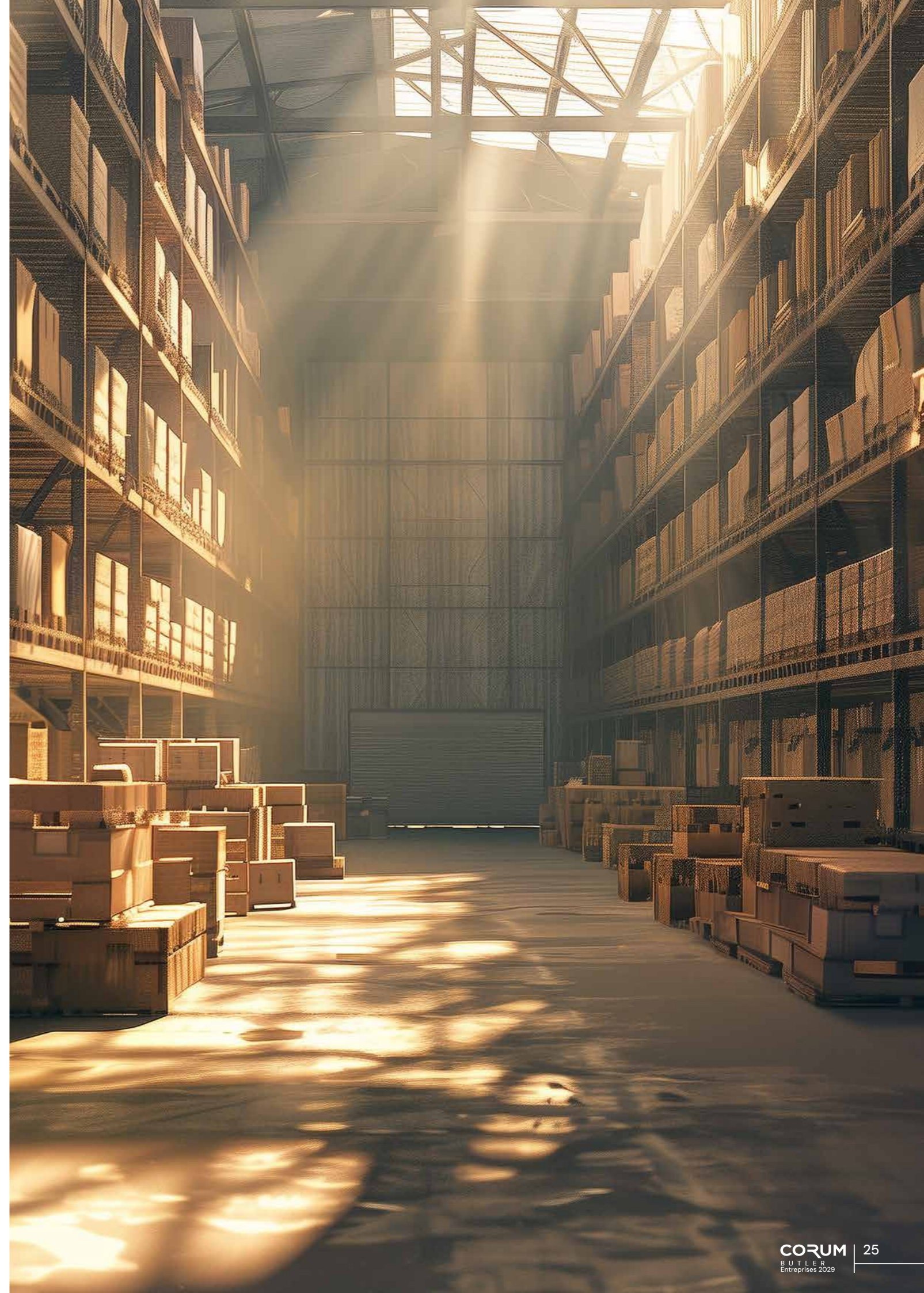
	31/12/2025	29/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	319 831,92	329 037,81
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	770,72
Sous-total produits sur opérations financières	319 831,92	329 808,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total revenus financiers nets (A)	319 831,92	329 808,53

...

Compte de résultat (en €) (suite)

	31/12/2024	29/12/2023
Autres produits		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges		
Frais de gestion de la société de gestion	0,00	0,00
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	0,00	0,00
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	319 831,92	329 808,53
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 425,58	-1 175,49
Sous-total revenus nets I = (C+D)	317 406,34	328 633,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisation		
Plus ou moins-values réalisées	18 120,98	4 066,80
Frais de transactions externes et frais de cession	-756,00	-720,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisation (E)	17 364,98	3 346,80
Régularisation des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-269,46	-14,93
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	17 095,52	3 331,87
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation		
Variation des plus ou moins-values latentes, y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 413,56	301 329,32
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	4 413,56	301 329,32
Régularisation plus ou moins-values latentes nettes (H)	-686,68	-2 199,81
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 726,88	299 129,51
Acomptes		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-203 864,09	-215 007,79
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-564,86	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-204 428,95	-215 007,79
Impôt sur résultat V^[1]	0,00	0,00
Résultat net I+II+III+IV+V	133 799,79	416 086,63

[1] L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



Annexe des comptes annuels

Informations générales

Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

Stratégie et profil de gestion

L'objectif d'investissement du compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 est le même que celui du Compartiment maître CORUM Butler Entreprises Fund, compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV, à savoir :

L'investissement nourricier dans le Compartiment maître irlandais cherche à atteindre l'objectif d'investissement principalement en prenant des positions longues sur des titres à revenu fixe d'entreprises européennes à haut rendement afin

de maximiser le rendement à long terme à l'échéance des titres détenus par le Compartiment maître sur une période d'investissement allant de la date d'approbation du fonds au 31 décembre 2029 (la « Date d'échéance »). Le gestionnaire d'investissement peut réviser la date d'échéance pour tenir compte de changements structurels sur les marchés des titres à revenu fixe ou de changements importants dans le régime des taux d'intérêt mondiaux. Les actionnaires seront informés, et le présent supplément sera mis à jour avant toute proposition de modification de la date d'échéance.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net global (en €)	9 035 831,40	7 943 874,18	8 392 181,61	8 637 535,21	8 382 169,62
Action CORUM Butler Entreprises C (en €)					
Actif net	2 607 827,72	2 264 159,03	2 388 737,76	2 533 753,28	2 596 517,97
Nombre de titres	23 049,64027	21 672,19369	20 231,67601	19 916,48388	19 605,97065
Valeur liquidative unitaire	113,13	104,47	118,06	127,21	132,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,09	-0,22	-0,30	0,04	0,26
Capitalisation unitaire sur revenu	4,01	3,33	4,46	4,73	4,88
Action CORUM Butler Entreprises D (en €)					
Actif net	6 428 003,68	5 679 715,15	6 003 443,85	6 103 781,93	5 785 651,65
Nombre de titres	62 364,04812	61 643,58702	59 837,17461	58 700,54580	55 535,07838
Valeur liquidative unitaire	103,07	92,13	100,32	103,98	104,18
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,08	0,00	0,00	0,04	0,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-0,18	-0,26	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	3,73	2,99	3,88	3,95	3,92
Crédit d'impôt unitaire ^[1]	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 ^[1]

[1] Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n° 202203.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- régularité, sincérité ;
- prudence ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit... Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- FRO013346806 – Action CORUM Butler Entreprises D : taux de frais maximum de 0,10 % TTC ;
- FRO013344942 – Action CORUM Butler Entreprises C : taux de frais maximum de 0,10 % TTC.

Frais de gestion indirects : le taux appliqué sur la base de l'actif net respecte le taux maximum de 0,90 % TTC du prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les plus et moins-values

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'Assemblée Générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CORUM Butler Entreprises C	Capitalisation	Capitalisation
Action CORUM Butler Entreprises D	Distribution	Distribution



Évolution des capitaux propres au cours de l'exercice (en €)

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres en début d'exercice	8 637 535,21	8 392 181,61
Flux de l'exercice		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-370 908,07	-154 376,99
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	319 831,92	329 808,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 364,98	3 346,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 413,56	301 329,32
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-19 371,18	-19 746,27
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-2 267,85	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-203 864,09	-215 007,79
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-564,86	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	8 382 169,62	8 637 535,21

Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action CORUM Butler Entreprises C		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-310,51323	-40 841,26
Solde net des souscriptions/rachats	-310,51323	-40 841,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	19 605,97065	-
Action CORUM Butler Entreprises D		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-3 165,46742	-330 066,81
Solde net des souscriptions/rachats	-3 165,46742	-330 066,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	55 535,07838	-

Commissions de souscription et/ou de rachat acquises

	En montant
Action CORUM Butler Entreprises C	
Total des commissions de souscription et/ou de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CORUM Butler Entreprises D	
Total des commissions de souscription et/ou de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
CORUM Butler Entreprises C FR0013344942	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 596 517,97	19 605,97065	132,43
CORUM Butler Entreprises D FR0013346806	Distribution	Distribution	EUR	5 785 651,65	55 535,07838	104,18

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés (en k€)

Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés (en k€)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	-	-	-	-	-

Exposition sur le marché des obligations convertibles – Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés (en k€)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1 < X <= 5	> 5 ans	<= 0,6	0,6 < X <= 1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – Ventilation par nature de taux

Montants exprimés (en k€)	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	45,09	0,00	0,00	0,00	45,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-	0,00	0,00	0,00	45,09

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés (en k€)	[0-3 mois] ^[1] +/-	[3-6 mois] ^[1] +/-	[6-12 mois] ^[1] +/-	[1-3 ans] ^[1] +/-	[3-5 ans] ^[1] +/-	[5-10 ans] ^[1] +/-	> 10 ans ^[1] +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	45,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

[1] L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés (en k€)	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés (en k€)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédit	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en k€)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements/ style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BFMCQR78	CORUM Butler Entreprises Fund F EUR Dis	CORUM Butler Asset Management Limited	Fonds/obligations	Irlande	EUR	8 315 452,74
Total						8 315 452,74

Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances	Coupons et dividendes en espèces	25 615,99
	Autres créances	2 287,00
Total créances		27 902,99
Dettes	Achats à règlement différé	6 273,95
Total dettes		6 273,95
Total créances et dettes		21 629,04

Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action CORUM Butler Entreprises C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CORUM Butler Entreprises D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors-bilan	0,00
Total	0,00

Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 315 452,74
	IE00BFMCQR78	CORUM Butler Entreprises Fund F EUR Dis	8 315 452,74
Instruments financiers à terme			0,00
Total titres du Groupe			8 315 452,74

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	317 406,34	328 633,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	203 864,09	215 007,79
Revenus de l'exercice à affecter	113 542,25	113 625,25
Report à nouveau	0,00	267,85
Sommes distribuables au titre du revenu net	113 542,25	113 893,10

Action CORUM Butler Entreprises C

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	95 720,40	94 259,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice*	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter**	95 720,40	94 259,62
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	95 720,40	94 259,62
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	95 720,40	94 259,62
Total	95 720,40	94 259,62

* Information relative aux acomptes versés

Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00

** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CORUM Butler Entreprises D

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	221 685,94	234 373,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice*	203 864,09	215 007,79
Revenus de l'exercice à affecter**	17 821,85	19 365,63
Report à nouveau	0,00	267,85
Sommes distribuables au titre du revenu net	17 821,85	19 633,48
Affectation		
Distribution	17 771,23	19 371,18
Report à nouveau du revenu de l'exercice	50,62	262,30
Capitalisation	0,00	0,00
Total	17 821,85	19 633,48

* Information relative aux acomptes versés

Montant unitaire	3,60	3,62
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00

** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions	55 535,07838	58 700,54580
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,32	0,33
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 095,52	3 331,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	564,86	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	16 530,66	3 331,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	260,69	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	16 791,35	3 331,87

Action CORUM Butler Entreprises C

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 215,37	970,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice*	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter**	5 215,37	970,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 215,37	970,63
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 215,37	970,63
Total	5 215,37	970,63
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CORUM Butler Entreprises D

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 880,15	2 361,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice*	564,86	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter**	11 315,29	2 361,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	260,69	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 575,98	2 361,24
Affectation		
Distribution	11 107,02	2 348,02
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	468,96	13,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	11 575,98	2 361,24
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,01	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	55 535,07838	58 700,54580
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,20	0,04

Inventaire des actifs et passifs (en €)

Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité ^[1]	Devise	Quantité ou nominal	Valeur actuelle	% actif net
Titres d'OPC			8 315 452,74	99,20
OPCVM			8 315 452,74	99,20
Gestion collective			8 315 452,74	99,20
CORUM Butler Entreprises Fund F EUR Dis	EUR	79 829,1638	8 315 452,74	99,20
Total			8 315 452,74	99,20

[1] Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition ^[1]			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant ^[1]	Devise	Montant ^[1]
Total	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00

[1] Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

Inventaire des instruments financiers à terme

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Nature d'engagements	Quantité ou nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition ^[1]
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1	-	0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2	-	0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3	-	0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4	-	0,00	0,00	0,00
Total	-	0,00	0,00	0,00

[1] Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Nature d'engagements	Quantité ou nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition ^[1]
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1	-	0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2	-	0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3	-	0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4	-	0,00	0,00	0,00
Total	-	0,00	0,00	0,00

[1] Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Nature d'engagements	Quantité ou nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition ^[1]
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1	-	0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2	-	0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3	-	0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4	-	0,00	0,00	0,00
Total	-	0,00	0,00	0,00

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition ^[1]
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1	-	0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2	-	0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3	-	0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4	-	0,00	0,00	0,00
Total	-	0,00	0,00	0,00

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition ^[1]
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1	-	0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2	-	0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3	-	0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4	-	0,00	0,00	0,00
Total	-	0,00	0,00	0,00

Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisées en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

[1] Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 315 452,74
Inventaire IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme – actions	0,00
Total instruments financiers à terme – taux	0,00
Total instruments financiers à terme – change	0,00
Total instruments financiers à terme – crédit	0,00
Total instruments financiers à terme – autres expositions	0,00
Inventaire instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	72 990,83
Autres passifs (-)	-6 273,95
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	8 382 169,62

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action CORUM Butler Entreprises C	EUR	19 605,97065	132,43
Action CORUM Butler Entreprises D	EUR	55 535,07838	104,18



ÉTATS FINANCIERS DE CORUM BUTLER UCITS ICAV

Un véhicule irlandais de gestion collective d'actifs à capital variable à compartiments multiples et avec séparation des responsabilités entre les Compartiments

États financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 N° d'enregistrement C176706

Administrateurs

- Frédéric Noirot-Nerin (résident franco-britannique)
- Raymond O'Neill (résident irlandais)^[2]
- Pierre Vergnes (résident français)^[2]
- David McGlynn (résident irlandais)

Agent administratif^[1]

CACEIS Ireland Limited
Bloodstone Building
Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Distributeur

CORUM Asset Management SAS
1 rue Euler
Paris, 75008
France

Commissaire aux comptes indépendant

Ernst & Young
Harcourt Centre
Harcourt St.
Dublin 2, D02 YA40
Irlande

Conseillers juridiques

Walkers Ireland LLP
The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W3P9213
Irlande

Gestionnaire financier

Butler Investment Managers Limited
50 Marshall Street
3^e étage
London, W1F 9BQ
Royaume-Uni

Siège social

The Exchange
Georges Dock
5^e étage
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213
Irlande

Société de gestion

CORUM Butler Asset Management Limited
2-4 Ely Place
Dublin 2
Irlande

Dépositaire^[1]

CACEIS Bank. Ireland Branch
One George's Quay Plaza
9^e étage
George's Quay
Dublin 2, D02E440
Irlande

Secrétaire

Walkers Ireland LLP
5^e étage The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W3P9
Irlande

Conseiller fiscal

KPMG
The Soloist Building
1 Lanyon Place
Belfast BT1 3LP
Royaume-Uni

Rapport des Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les Administrateurs présentent leur rapport et les états financiers de CORUM Butler UCITS ICAV (l'« ICAV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sauf mention contraire, les termes définis auront la même signification dans les présentes que dans le prospectus de l'ICAV.

Rapport d'activité, activités principales et changements significatifs au cours de l'exercice

L'ICAV est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les Compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréée le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le « Règlement OPCVM ») et à la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 51(1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) *Regulations* 2019, et leurs modifications (le « Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale »).

L'ICAV compte trois Compartiments, à savoir CORUM Butler Entreprises Fund, qui a été lancé le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS Fund, qui a été lancé le 30 mai 2019, et CORUM Butler Smart ESG Fund, qui a été lancé le 10 octobre 2019 (collectivement dénommés les « Compartiments »).

CORUM Butler Asset Management Limited agit en qualité de société de gestion (la « société de gestion »). Butler Investment Managers Limited agit en qualité de Gestionnaire financier (le « Gestionnaire financier ») de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

L'activité de l'ICAV est examinée en détail dans le Rapport du Gestionnaire financier.

Principaux risques et incertitudes

Les investissements dans les Compartiments de l'ICAV comportent un certain niveau de risque, dont, entre autres, le risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de variation des cours du marché), le risque de crédit et le risque de liquidité découlant des instruments financiers détenus. Les Compartiments de l'ICAV peuvent avoir recours à des produits dérivés et à d'autres instruments dans le cadre de leurs activités de gestion des risques et à des fins de négociation.

Des informations complémentaires sur ces risques figurent à la note 8 de ces états financiers.

Évolution future de l'activité de l'ICAV

L'ICAV continuera à poursuivre ses objectifs d'investissement tels que définis dans les compléments correspondants de chaque Compartiment.

Résultats

Les résultats de l'exercice sont présentés en pages 44 à 46.

Distributions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des dividendes de 320 632 EUR (31 décembre 2024 : 301 534 EUR) ont été versés au titre de la catégorie d'actions EUR Feeder Distributing du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund et des dividendes de 21 084 EUR (31 décembre 2024 : 18 217 EUR) ont été versés au titre de la catégorie d'actions EUR Institutional Class Pooled Distributing du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund.

Administrateurs

Les Administrateurs suivants ont exercé des fonctions au cours de l'exercice :

- Frédéric Noirot-Nerin
- Raymond O'Neill
- Pierre Vergnes
- David McGlynn

Intérêts des Administrateurs et du Secrétaire

Le détail des intérêts des Administrateurs et du Secrétaire est présenté dans la note 10 des états financiers.

Transactions avec des parties liées

Les Administrateurs sont convaincus que :

- des dispositions attestées par des procédures écrites existent pour s'assurer que les obligations énoncées dans le Règlement 43 (1) des Règlements sur les OPCVM de la Banque centrale sont appliquées à toutes les transactions avec des parties liées ;
- les transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice étaient conformes aux exigences énoncées dans ledit Règlement.

État de la gouvernance de l'entreprise

L'ICAV est soumise aux exigences de l'*Irish Collective Asset Management Vehicles Acts 2015* (l'« ICAV Act ») et 2021, du Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 et de la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48 (1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) *Regulation* 2019 (collectivement la « Réglementation OPCVM »). L'ICAV est soumise aux pratiques de gouvernance d'entreprise imposées par :

- l'*ICAV Act*, qui peut être obtenu sur le site de l'Irish Statute Book à l'adresse www.irishstatutebook.ie et peut être consulté au siège social de l'ICAV ;

[1] Voir la note 15 pour les événements significatifs survenus au cours de l'exercice.
[2] Administrateur non exécutif indépendant.

- les Statuts de l'ICAV (les « Statuts »), qui peuvent être obtenus auprès du Bureau d'enregistrement des ICAV en Irlande et peuvent être consultés au siège social de l'ICAV ;
- la Banque centrale dans ses « *Central Bank UCITS Regulations and Guidance Notes* », qui sont consultables sur le site internet de la Banque centrale : www.centralbank.ie

Outre ce qui précède, l'ICAV a adopté le Code de Gouvernance d'Entreprise des fonds irlandais pour les organismes de placement collectif et les sociétés de gestion (le « Code IF »). Les Administrateurs ont mis en place un cadre de gouvernance d'entreprise qu'ils estiment adapté à une société d'investissement à capital variable et qui permet à l'ICAV de se conformer volontairement aux exigences du Code IF, qui énonce les principes de bonne gouvernance et un code de bonnes pratiques.

Dons aux partis politiques

Il n'y a eu aucun don aux partis politiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : aucun).

Bonne tenue des comptes

Pour garantir la bonne tenue des livres de compte conformément à l'ICAV Act, l'ICAV a eu recours à un prestataire de services, CACEIS Ireland Limited (l'« Agent administratif »). Les registres comptables sont situés dans les bureaux de l'Agent administratif comme stipulé en page 40.

Commissaire aux comptes indépendant

Ernst & Young, Experts-Comptables et Commissaires aux comptes, ont été reconduits par le Conseil d'administration en qualité de commissaire aux comptes indépendants de l'ICAV et ont fait part, conformément à l'article 125 de l'ICAV Act, de leur volonté de poursuivre leur mandat.

Société assurant le contrôle ultime

Au 31 décembre 2025, CORUM Entreprises SICAV détenait 7,68 % (31 décembre 2024 : 7,97 %) des participations du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund.

Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Il appartient aux Administrateurs d'établir le Rapport des Administrateurs et les états financiers conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'*Irish Collective Asset Management Vehicles Acts 2015 et 2021* impose aux Administrateurs de préparer des états financiers pour chaque exercice financier. Conformément à cette loi, ils ont choisi d'établir leurs comptes conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et au droit applicable.

Les états financiers sont tenus de donner une image fidèle de l'actif, du passif et de la situation financière de l'ICAV au terme de l'exercice comptable, ainsi que de la variation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV au cours de l'exercice comptable. Lors de la préparation de ces états financiers, les Administrateurs doivent :

- sélectionner les méthodes comptables adéquates, puis les appliquer de manière cohérente ;
- émettre des jugements et effectuer des estimations raisonnables et prudentes ;
- indiquer si elles ont été établies conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- évaluer la capacité de l'ICAV à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les éléments relatifs à la continuité de l'exploitation ;
- utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation pour la comptabilité, à moins qu'ils n'aient l'intention soit de liquider l'ICAV ou de cesser les activités, ou en l'absence d'autre solution réaliste que de le faire.

Les Administrateurs sont responsables de la tenue de registres comptables adéquats qui communiquent avec une précision raisonnable à tout moment l'actif, le passif, la situation financière et l'augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV et leur permettent de s'assurer que les états financiers sont conformes à l'*Irish Collective Asset Management Vehicles Acts 2015 et 2021* et à la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48 (1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) *Regulations 2019*.

Il leur appartient également de prendre les dispositions nécessaires pour préserver les actifs de l'ICAV. À cet égard, ils ont confié les actifs de l'ICAV à un Dépositaire qui en assumera la conservation. Ils sont responsables des contrôles internes qu'ils estiment nécessaires afin de permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et de prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Les Administrateurs sont également tenus d'établir un Rapport des Administrateurs conforme aux exigences de l'*Irish Collective Asset Management Vehicles Acts 2015 et 2021*.

Pour le compte du Conseil d'administration de CORUM Butler UCITS ICAV.

Raymond O'Neill

David McGlynn

Administrateurs

3 mars 2026

Rapport du Gestionnaire financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

CORUM Butler Entreprises Fund

Le Compartiment (EUR Institutional Class Founder Pooled Accumulating) a affiché une performance nette de +4,57 % en 2025, contre +4,76 % pour l'indice de référence IBOXMJA.

L'année 2025 a débuté dans un contexte de forte volatilité, les marchés s'ajustant à l'arrivée de la nouvelle administration américaine, culminant avec un mois d'avril exceptionnellement agité. L'annonce de droits de douane généralisés à l'échelle mondiale lors du « Liberation Day » a déclenché une vente massive sur les marchés, suivie d'un puissant rebond de soulagement lorsque l'administration a fait marche arrière de manière inattendue. Ce revirement brutal de politique a restauré la confiance et a permis au fonds de générer une performance positive en maintenant son positionnement d'achat-conservation tout au long de cette période d'instabilité.

Après les turbulences du printemps, les marchés ont fortement rebondi en mai malgré un contexte géopolitique encore incertain, le High Yield européen affichant des performances solides. L'élan s'est toutefois essoufflé en juin, le marché ayant été frappé par une vague inhabituellement importante d'émissions primaires — la plus forte depuis le début des années 2000 — les entreprises s'étant précipitées pour émettre de la dette avant l'échéance tarifaire de juillet. Ce flot d'émissions a pesé sur la performance du marché secondaire, limitant les gains alors même que les tensions commerciales semblaient s'apaiser.

Le troisième trimestre a alterné phases de faiblesse et d'optimisme. Le mois d'août a été marqué par des rendements plus modestes, les investisseurs montrant des signes de lassitude et les inquiétudes grandissant quant à la détérioration des positions budgétaires au Royaume-Uni et en France. Le sentiment a nettement changé en septembre après que la Réserve fédérale a procédé à sa première baisse de taux depuis le choc inflationniste, déclenchant de larges rallyes sur les obligations souveraines et les actions. Cependant, le High Yield européen est resté en retrait par rapport à l'enthousiasme général, digérant encore l'abondante offre et l'épuisement des investisseurs accumulés au cours de l'été.

Au dernier trimestre, le marché du High Yield a divergé de la tonalité macroéconomique globalement positive. Malgré l'amélioration du sentiment portée par les anticipations de nouvelles baisses de taux américains et la stabilisation politique en France, le secteur a affiché des performances stables en octobre en raison de la résurgence de problèmes de crédit idiosyncratiques tant aux États-Unis qu'en Europe. Le mois de novembre a apporté une volatilité supplémentaire, mais les marchés se sont stabilisés en décembre, le High Yield européen poursuivant sa reprise.

Tout au long de cette année mouvementée, le fonds CORUM Butler Entreprises Fund est resté résilient, tirant parti de son profil à échéance définie et de son approche disciplinée pour naviguer dans un environnement macroéconomique et géopolitique en constante évolution.

Butler Investment Managers Limited

28 janvier 2026

Rapport du Dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nous, CACEIS Bank, Ireland Branch, nommés Dépositaire de CORUM Butler UCITS ICAV (l'« ICAV ») transmettons le présent rapport exclusivement aux actionnaires de l'ICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce rapport est fourni conformément au Règlement sur les OPCVM – Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (S.I. 352 de 2011) qui a transposé la Directive 2009/65/UE en droit irlandais (le « Règlement »). Nous déclinons toute responsabilité, dans la transmission de ce rapport, concernant toute autre finalité ou envers toute autre personne à laquelle ce rapport est communiqué.

Conformément à notre obligation de Dépositaire prévue par le Règlement, nous avons examiné la gestion de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et nous établissons notre rapport à ce sujet à l'attention des actionnaires de l'ICAV.

Nous estimons qu'au cours de l'année, l'ICAV a été, dans l'ensemble, gérée :

- conformément aux limitations imposées aux pouvoirs d'investissement et d'emprunt de l'ICAV par les statuts et par le Règlement ;
- conformément aux dispositions des statuts et du Règlement.

Pour le compte de

CACEIS Bank, Ireland Branch

9^e étage, One George's Quay Plawa
George's Quay
Dublin 2, D02 E440
Irlande

3 mars 2026

État de la situation financière au 31 décembre 2025

	Note	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
		€	€
Actif			
Actifs financiers par compte de résultat			
ETF	2,5	9 365 374	1 795 313
Obligations d'État	2,5	96 928 778	104 177 675
Produits dérivés	2,5	31 134	2 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	975 199	1 023 422
Souscriptions à recevoir	-	6 274	-
Remise à recevoir liée à la gestion des placements	6	116 890	90 267
Intérêts à recevoir sur actifs financiers par compte de résultat	-	1 509 025	1 708 500
Autres actifs	-	9 169	7 690
Total de l'actif	-	108 941 843	108 815 359
Passif			
Passifs financiers par compte de résultat			
Produits dérivés	5	56 091	217 377
Découvert bancaire	4	-	-
Montant à payer pour les rachats	-	8 994	106 448
Distribution à payer	-	28 127	28 920
Frais de performance	6	269	531 086
Commissions de gestion à payer	6	488 921	318 066
Commissions de la société de gestion à payer	6	7 146	7 326
Frais d'administration à payer	6	23 764	9 920
Frais juridiques à payer	-	-	-
Frais de dépositaire à payer	6	5 441	5 842
Frais d'agent de transfert à payer	-	1 167	581
Honoraires d'audit à payer	-	15 415	13 062
Honoraires de consultants à payer	-	5 939	2 454
Frais de souscription à payer	-	-	591
Autres dettes	-	19 658	13 246
Total du passif	-	660 932	1 254 919
Actif net attribuable aux détenteurs de titres participatifs rachetables	11	108 280 911	107 560 440

Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des états financiers.

Pour le compte des Administrateurs

Raymond O'Neill

David McGlynn

3 mars 2026

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
		€	€
Produits			
Produits de dividendes	-	212 191	135 529
Produits d'intérêts sur actifs financiers par compte de résultat	2	5 788 407	5 824 986
Remboursement des frais du Compartiment par le Gérant financier	6	225 785	231 513
Autres produits	-	20 460	18 593
Total produits	-	6 246 843	6 210 621
Charges			
Commissions de gestion	6	966 545	894 093
Commissions de la société de gestion	6	86 761	80 824
Frais d'administration	6	80 425	72 048
Frais de dépositaire	6	35 629	39 313
Jetons de présence	7	8 333	8 633
Frais juridiques et professionnels	-	23 565	43 013
Droits d'agent de transfert	-	6 952	14 165
Honoraires d'audit	6	16 644	16 410
Frais de transaction	-	-	-
Honoraires de consultants à payer	-	6 970	10 577
Frais de performance	6	269	476 989
Autres frais et charges	-	68 964	80 152
Total charges	-	1 301 057	1 736 217
Gains nets sur investissements	-	4 945 786	4 474 404
Pertes ou gains nets réalisés et variation des pertes non réalisées sur placements par compte de résultat	2	(516 686)	2 631 816
Pertes ou gains nets réalisés sur les devises étrangères	-	10 019	4 496
Gains/pertes nets réalisés et variation des moins-values non réalisées sur investissements	-	(506 667)	2 636 312
Coût de l'endettement financier			
Distributions	2	(340 923)	(348 670)
Charges d'intérêts	-	(2 484)	(416)
Retenue à la source	-	(17 459)	(17 765)
Augmentation/diminution de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations	-	4 078 253	6 743 865

Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des états financiers.

État des variations de l'actif pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
		€	€
Actif net attribuable aux porteurs de titres participatifs rachetables à des fins de négociation en début d'exercice	-	107 560 440	75 600 705
Augmentation/(diminution) de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations	-	4 078 253	6 743 865
Opérations sur capital			
Titres participatifs émis	3	967 451	27 227 711
Titres participatifs rachetés	3	(4 325 233)	(2 011 841)
(Diminution)/augmentation nette de l'actif net résultant des opérations sur le capital	-	(3 357 782)	25 215 870
Actif net attribuable aux porteurs de titres participatifs rachetables en fin d'exercice	11	108 280 911	107 560 440

Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
		€	€
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			
Augmentation/(diminution) de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations		4 078 253	6 743 865
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs nettes et des charges cumulées		(334 454)	(474 718)
Augmentation/(diminution) des distributions à recevoir		(793)	(11)
Diminution/(augmentation) des intérêts à recevoir		199 475	(647 546)
(Augmentation) d'autres actifs		6 786	5 201
(Augmentation)/diminution des autres créances		(26 623)	(18 074)
Décassements liés aux acquisitions de titres		(57 613 936)	(129 491 415)
Produits de cession de titres		56 046 634	96 976 802
Variation nette des actifs et passifs financiers évalués par compte de résultat		1 056 516	(1 022 047)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		3 411 858	(27 927 943)
Trésorerie nette résultant des activités de financement			
Produit de l'émission de titres participatifs		962 606	28 734 165
Versements liés au rachat de titres participatifs		(4 422 687)	(1 916 373)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(3 460 081)	(26 817 792)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(48 223)	(1 110 151)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		1 023 422	2 133 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		975 199	1 023 422
Le flux de trésorerie net résultant des opérations d'exploitation et de financement comprend :			
Intérêts reçus		5 987 882	5 177 440
Intérêts payés		2 484	416
Dividendes reçus		220 456	127 264
Dividendes payés		341 716	348 681

Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des états financiers.

CORUM Butler UCITS ICAV Annexes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Organisation et structure

CORUM Butler UCITS ICAV (l'« ICAV ») est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les Compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréé le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le « Règlement sur les OPCVM ») et à la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48(1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) *Regulations 2015*, et leurs modifications (le « Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale »).

L'ICAV compte trois Compartiments, à savoir CORUM Butler Entreprises, qui a été lancé le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS, qui a été lancé le 30 mai 2019, et CORUM Butler Smart ESG, qui a été lancé le 10 octobre 2019 (collectivement dénommés les « Compartiments »).

CORUM Butler Asset Management agit en qualité de société de gestion (la « société de gestion ») de l'ICAV. Butler Investment Managers Limited agit en qualité de Gestionnaire financier (le « Gestionnaire financier ») de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

2. Normes comptables significatives

(a) Base de préparation

Ces états financiers ont été établis pour l'exercice courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Pour l'ICAV, les éléments de comparaison pour l'année 2024 ont été établis pour l'exercice courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les états financiers de l'ICAV ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne (« UE ») et conformément aux chapitres de l'ICAV Acts 2015 et 2021 qui se rapportent aux entités rentrant dans le cadre des IFRS et de la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 51(1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) *Regulations 2019* (le « Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale »).

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément au modèle de coût historique tel que modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers (dont les instruments financiers dérivés) à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction a fait des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables ainsi que les montants publiés des actifs, des passifs, des produits et des charges et des gains et pertes (note 8). Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. La révision des estimations est comptabilisée de manière prospective.

(b) Nouvelles normes et interprétations adoptées

Plusieurs nouvelles normes, amendements et interprétations sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces normes et amendements n'ont pas été anticipés et pris en compte lors de la préparation de ces états financiers. Aucun de ces éléments ne devrait avoir d'incidence sur les états financiers de l'ICAV.

(c) Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions ci-dessous et qu'il n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVCR ») :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique (« *business model* ») dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates prédéterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'ICAV intègre dans cette catégorie la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les souscriptions à recevoir, les intérêts à recevoir valorisés par compte de résultat, les remises à recevoir du Gestionnaire financier, les intérêts à recevoir et les autres actifs.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la JVCR. Cela inclut tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, l'ICAV peut désigner irrévocablement un actif financier qui, par ailleurs, satisfait aux exigences d'évaluation au coût amorti comme étant évalué à la JVCR si cela élimine ou réduit significativement un décalage comptable qui apparaîtrait dans le cas contraire.

L'ICAV évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau d'un portefeuille, car cela reflète au mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont fournies à la direction. Les informations prises en compte sont les suivantes :

- les politiques et objectifs déclarés pour le portefeuille et la mise en œuvre de ces politiques en pratique ;
- la façon dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction de l'ICAV ;
- les risques qui affectent la performance du modèle économique (et les actifs financiers qu'il détient) ainsi que la manière dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'activité sont rémunérés – par exemple si le mode de rémunération est fondé sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels collectés ;
- la fréquence, le volume et le *timing* des ventes d'actifs financiers au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les ventes à venir.

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation ou qui sont sous gestion, dont la performance est estimée sur une base de juste valeur, sont évalués à la JVCR. Cette catégorie comprend les obligations d'État, les obligations d'entreprises et les instruments dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVCR.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est également comptabilisé en compte de résultat.

L'ICAV inclut dans cette catégorie les autres dettes et les autres passifs.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un passif financier est comptabilisé à la JVCR s'il est classé comme étant détenu à des fins de négociation, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers en JVCR sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont reconnus dans l'état du résultat global.

Comptabilisation et décomptabilisation

L'ICAV comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et les ventes d'investissements sont comptabilisés le jour où la transaction a lieu.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque les risques et les avantages liés à la propriété ont tous été substantiellement transférés. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

(d) Comptabilisation des charges et produits financiers

Intérêts

Les charges et les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts perçus au titre des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les intérêts provenant de titres obligataires.

Charges d'exploitation

Les Compartiments de l'ICAV sont tenus de payer leurs propres charges incluant, sans que ce soit exhaustif, les taxes, les dépenses d'exploitation, les dépenses d'administration et les autres dépenses associées à ses activités. Veuillez vous référer à la note 6 pour de plus amples informations sur les charges payées par chaque Compartiment.

(e) Devise étrangère

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers des Compartiments sont évalués dans la devise de la zone économique principale dans laquelle il opère (la « monnaie fonctionnelle »). L'euro (« EUR ») est la monnaie fonctionnelle et de présentation des Compartiments de l'ICAV dans son ensemble.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture de chaque exercice/fin d'année. Les transactions réalisées durant l'exercice, y compris les achats et ventes de titres, les produits et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes des opérations sur devises étrangères sont inclus dans les gains et pertes latents et réalisés sur placements dans l'état du résultat global.

(f) Actions participatives remboursables

Toutes les actions participatives émises par les Compartiments confèrent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat en espèces à la valeur proportionnelle à la part des investisseurs dans l'actif net du Compartiment à la date de rachat. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », ces instruments donnent lieu à un passif financier pour la valeur actuelle du montant de rachat.

(g) Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue ainsi que les autres placements à court terme sur un marché actif assortis d'échéances initiales de trois mois ou moins.

Le compte suivant est utilisé pour les opérations d'investissement et de capital :

- CACEIS Bank CORUM Butler Entreprises Fund (CHF, EUR, GBP, USD).

Conformément à la réglementation de 2015 sur les fonds d'investissement pour les prestataires de services de fonds, les montants des souscriptions et des rachats transitent par un compte de collecte d'encaissement au nom de l'ICAV.

(h) Plus ou moins-values réalisées et latentes sur investissements

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les plus ou moins-values latentes correspondent à la différence entre le prix coûtant d'un placement et la valeur de marché dudit placement à la date de valorisation. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les placements sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

(i) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et les montants nets sont présentés dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Compartiment de l'ICAV a légalement le droit de compenser les montants et qu'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(j) Contrats de change à terme *forward*

Les contrats de change à terme *forward* sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les contrats de change à terme *forward* conclus par le Compartiment de l'ICAV constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'un actif ou d'une devise sous-jacent(e) à une valeur et un moment spécifié sur la base d'une quantité convenue ou faisant l'objet d'un contrat. La plus ou moins-value latente est égale à la différence entre la valeur du contrat au début et sa valeur à la date de règlement/date de fin de période.

(k) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Un coût supplémentaire est un coût qui n'aurait pas été encouru si l'ICAV n'avait pas acquis, émis ou cédé l'instrument financier. Seuls les coûts de transaction identifiables séparément sont divulgués. Ceux-ci comprennent les coûts de transaction payés aux dépositaires et sous-dépositaires, les frais et commissions de courtage identifiables, les taxes identifiables liées aux transactions et autres frais de marché et les coûts de transaction identifiables séparément liés aux instruments financiers dérivés.

(l) Distributions aux détenteurs d'actions participatives remboursables

CORUM Butler Entreprises Fund

Pour les actions des catégories EUR Feeder Distributing, EUR Retail Distributing et EUR Institutional Class Pooled Distributing (chacune étant une « catégorie d'actions de distribution » et ensemble, les « catégories d'actions de distribution »), les Administrateurs ont l'intention de déclarer des dividendes, à leur entière discrétion, sur le revenu sous-jacent des catégories d'actions de distribution à la date de distribution. Ces dividendes seront versés au plus tard le quatorzième jour ouvré suivant la date de distribution aux actionnaires des catégories d'actions de distribution, (i) inscrits au registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le jour ouvré précédant immédiatement la date de distribution, et (ii) répondront à tout critère d'éligibilité pour un versement de dividendes imposé par les Administrateurs lors de la déclaration d'un dividende à la date de distribution. Par conséquent, les souscripteurs d'actions émises à ou après la date de distribution n'auront pas droit à la distribution versée au titre de cette date de distribution, mais les actionnaires demandant le rachat des actions en circulation avant la date de distribution recevront la distribution versée au titre de cette date de distribution, si elle n'est pas versée avant le rachat. Les Administrateurs se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer, à leur entière discrétion, la fréquence des versements de dividendes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, 320 632 EUR de dividendes ont été distribués au titre des actions de la catégorie EUR Feeder Distributing (31 décembre 2024 : 301 534 EUR) et des dividendes de 21 084 EUR (31 décembre 2024 : 18 217 EUR) ont été versés au titre de la catégorie d'actions EUR Institutional Class Pooled Distributing du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund.

(m) Taxation

En vertu de la législation fiscale actuellement en vigueur, l'ICAV est considérée comme un organisme d'investissement tel que défini à l'article 739B de la loi de 1997 sur la consolidation des impôts, telle que modifiée. L'ICAV n'est pas redevable de l'impôt irlandais sur ses revenus et gains, sous réserve du respect de certaines conditions. Sous réserve d'une documentation appropriée, les distributions de l'ICAV aux actionnaires ne devraient pas donner lieu à une retenue à la source irlandaise, à condition que les actionnaires ne résident pas en Irlande.

Les dividendes, intérêts et gains en capital (le cas échéant) reçus sur les investissements réalisés par l'ICAV peuvent être soumis à des retenues à la source imposées par le pays d'où proviennent les revenus/gains d'investissement et ces impôts peuvent ne pas être récupérables par l'ICAV ou ses actionnaires. Les Compartiments présentent la retenue à la source séparément des revenus bruts des investissements dans l'état du résultat global.

3. Opérations sur le capital social

Le capital social autorisé de l'ICAV est de 500 000 000 002 actions sans valeur nominale divisées en 2 actions de souscription sans valeur nominale et 500 000 000 000 d'actions non classées sans valeur nominale.

L'ICAV émet des actions participatives ordinaires (« actions ») sans valeur nominale. Les actionnaires sont en droit de participer aux profits du Compartiment de l'ICAV ou d'en recevoir les bénéfices et détiennent un droit de vote aux Assemblées Générales.

Les actions peuvent être émises lors de chaque « jour de négociation ». Pour le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund, le jour de négociation désigne le jour ouvrable suivant, lorsque le jour concerné n'est pas un jour ouvrable, ou tout autre jour que les Administrateurs peuvent déterminer et notifier au préalable aux actionnaires.

Pour tous les compartiments, deux « jours de négociation » par mois doivent être instaurés à rythme régulier. Les actions émises dans le Compartiment ou la catégorie se présentent sous forme nominative et libellées dans la devise de référence spécifiée dans le supplément correspondant au Compartiment ou dans une devise attribuable à la catégorie en question.

Les actions participatives remboursables constituent en substance un passif des Compartiments vis-à-vis des actionnaires selon IAS 32, car elles peuvent être rachetées au gré de l'actionnaire.

Le Compartiment de l'ICAV ne fait l'objet d'aucune restriction externe en matière de capital.

Les opérations sur le capital social pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 sont présentées dans le tableau ci-après :

Opérations sur le capital social pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025

	Solde d'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Solde en fin d'exercice
CORUM Butler Entreprises Fund – 31 décembre 2025				
Action de catégorie EUR « Feeder Distributing »	82 548	758	(3 477)	79 829
Action de catégorie EUR « Retail Accumulating »	1 225	-	-	1 225
Action « Pooled accumulating »	49 782	-	(185)	49 597
Action de catégorie EUR « Institutional Class Pooled Acc »	200	-	-	200
Action de capitalisation	733 088	115	(17 174)	716 029
Action « EUR Retail »	43 199	6 559	(15 083)	34 675
Action « CHF Retail »	4 420	491	(396)	4 515
Action « EUR Instit Distribution »	5 088	315	-	5 403
CORUM Butler Entreprises Fund – 31 décembre 2024				
Action de catégorie EUR « Feeder Distributing »	83 347	717	(1 516)	82 548
Action de catégorie EUR « Retail Accumulating »	1 225	-	-	1 225
Action « Pooled accumulating »	46 968	2 828	(14)	49 782
Action de catégorie EUR « Institutional Class Pooled Acc »	200	-	-	200
Action de capitalisation	504 070	237 364	(8 346)	733 088
Action « EUR Retail »	48 204	2 635	(7 640)	43 199
Action « CHF Retail »	4 653	-	(233)	4 420
Action « EUR Instit Distribution »	4 323	765	-	5 088

Tout actionnaire (avec les droits de vote appropriés) présent en personne ou par procuration a droit à une voix. Chaque actionnaire doit satisfaire aux exigences de souscription initiale et ultérieure applicables à la catégorie concernée. Les Administrateurs se réservent le droit de faire une distinction entre les actionnaires et de renoncer ou réduire les souscriptions initiales et ultérieures pour certains investisseurs.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions dès lors et à compter de tout jour de négociation. Les actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par action de cette catégorie (en tenant compte du droit anti-dilution, le cas échéant), calculée à chaque, ou pour chaque, jour de négociation.

Les actionnaires recevront, pour tous les rachats, l'équivalent du prix de rachat par action pour le jour de négociation concerné.

Le produit du rachat d'actions sera normalement versé dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date limite de négociation concernée, sauf indication contraire dans le supplément correspondant, à condition que toute la documentation requise ait été remise à, et reçue par CACEIS Ireland Limited (l'« Agent administratif »).

Les Administrateurs peuvent à tout moment, et de temps à autre, suspendre temporairement la détermination de la valeur nette d'inventaire du Compartiment ou attribuable à une catégorie ainsi que l'émission, la conversion et le rachat d'actions du Compartiment ou de la catégorie.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
	€	€
Liquidités et équivalents de liquidités	975 199	1 023 422
Total	975 199	1 023 422

Les soldes de trésorerie ci-dessus sont détenus auprès de CACEIS Bank, Ireland Branch.

Au 31 décembre 2025, la notation Standard and Poor's du Dépositaire, CACEIS Bank, Ireland Branch était A+ (31 décembre 2024 : A+).

5. Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
	€	€
Actifs financiers valorisés par compte de résultat		
ETF	9 365 374	1 795 313
Obligations d'entreprises	96 928 778	104 177 675
Obligations d'État	31 134	0
Contrats de change à terme <i>forward</i>	106 325 286	2 798
Total	212 650 572	105 975 786
Passifs financiers valorisés par compte de résultat		
Contrats de change à terme <i>forward</i>	(59 091)	(217 377)
Total	(59 091)	(217 377)

6. Commissions et frais

Remise de la part du Gestionnaire financier

CORUM Butler Entreprises Fund

Le Gestionnaire financier a choisi de réduire les frais de fonctionnement du Compartiment en appliquant un plafond quotidien de dépenses de 0,10 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund. Ce plafond n'inclut pas les frais du Gestionnaire financier ou les frais de performance des classes d'actifs respectives. Le Gestionnaire financier remboursera au Compartiment le montant des dépenses dépassant le plafond des commissions. Au 31 décembre 2025, le montant total de cette remise à recevoir du Gestionnaire financier s'élevait à 116 890 EUR (31 décembre 2024 : 90 267 EUR). La remise totale à recevoir du Gestionnaire financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevée à 225 785 EUR (31 décembre 2024 : 231 513 EUR).

La remise du Gestionnaire financier est présentée séparément dans la section des revenus de l'état du résultat global.

Commission de gestion

Aux termes du contrat de gestion des investissements, le Gestionnaire financier est en droit de facturer une commission de gestion égale à un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'actions. La commission, calculée et comptabilisée lors de chaque valorisation, est payable mensuellement à terme échu.

Le Gestionnaire financier peut obtenir le remboursement, par le Compartiment de l'ICAV, de tous les débours raisonnables qu'il engage et de tous les versements de TVA au titre des commissions et frais payables par ou à l'ICAV.



CORUM Butler Entreprises Fund

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund est soumis aux commissions de gestion suivantes en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions, dont le montant ne saurait excéder :

- 1,20 % par an de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans le cas des actions de catégorie Retail Class Pooled ;
- 0,90 % par an de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans le cas des actions de catégorie Feeder Class, Retail Class et CORUM Capitalisation ;
- 0,60 % par an de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans le cas des actions de catégorie Institutional Class Pooled ;
- 0,50 % par an de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans le cas des actions de catégorie Institutional Class Founder Pooled Shares.

Les commissions de gestion facturées par le Gestionnaire financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 966 545 EUR (31 décembre 2024 : 894 093 EUR), dont 488 921 EUR (31 décembre 2024 : 318 066 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions de la société de gestion

Les Compartiments de l'ICAV versent une commission à la société de gestion en pourcentage de la valeur nette d'inventaire des Compartiments sous réserve d'une commission minimale de 5 000 EUR par mois par Compartiment, ainsi qu'à la taxe sur la valeur ajoutée, le cas échéant, applicable à cette commission :

Valeur nette d'inventaire	Commissions de la société de gestion
Jusqu'à 150 000 000 €	0,08 %
Supérieure à 150 000 000 € et jusqu'à 300 000 000 €	0,05 %
Supérieure à 300 000 000 €	0,03 %

La société de gestion peut également obtenir le remboursement, prélevé sur les actifs du Compartiment, de tous ses débours raisonnables qu'elle a engagés pour le compte de l'ICAV ou du Compartiment.

Les commissions de gestion facturées par CORUM Butler Asset Management Limited pour l'année se terminant au 31 décembre 2025 s'élevaient à 210 593 EUR (31 décembre 2024 : 200 824 EUR), dont 18 416 EUR (31 décembre 2024 : 17 005 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions de l'Agent administratif

L'Agent administratif est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des Compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, à 0,6 % par année de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Les commissions d'administration sont soumises à un seuil minimal de 36 000 EUR par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du Compartiment.

Des frais supplémentaires de 200 € par mois s'appliquent pour chaque classe d'actions supplémentaire au-delà de 2 classes d'actions.

Des frais supplémentaires s'appliquent pour les rapports financiers. Une commission annuelle de 4 000 EUR (incluant 2 sous-fonds) est facturée, majorée de 1 000 EUR par sous-fonds supplémentaire.

L'Agent administratif est également en droit de recouvrer tous ses débours (plus, le cas échéant, la TVA y afférente) raisonnablement engagés pour le compte des Compartiments et qui seront prélevés sur les actifs des Compartiments sur la base des coûts réels.

Les commissions d'administration facturées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 180 364 EUR (31 décembre 2024 : 162 326 EUR), dont 60 102 EUR (31 décembre 2024 : 25 811 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions du Dépositaire

CACEIS Bank, Ireland Branch (le « Dépositaire ») est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des Compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, à 0,3 % par année de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Les commissions du Dépositaire sont soumises à un seuil minimal de 20 000 EUR par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du Compartiment.

Les Compartiments de l'ICAV rembourseront également le Dépositaire au titre des débours raisonnables qu'il a encourus, ainsi que des frais de transaction, des frais bancaires et des frais de garde. Ces remboursements seront prélevés sur les actifs des Compartiments.

Les commissions facturées par le Dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 90 443 EUR (31 décembre 2024 : 91 028 EUR), dont 13 081 EUR (31 décembre 2024 : 12 478 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions de performance

Le Gestionnaire a le droit de percevoir une commission de performance pour chacune des classes d'actions suivantes au taux de pourcentage annuel pertinent indiqué dans le tableau ci-dessous de l'appréciation de la valeur liquidative par action de chacune de ces Classes au cours de cette Période de calcul au-dessus du Hurdle Rate.

CORUM Butler Entreprises Fund

Classes d'actifs	Actions de catégorie « EUR Institutional Founder Pooled Accumulating »	Actions de catégorie « CORUM Life Capitalisation »	Actions de catégorie « EUR Retail Accumulating »	Actions de catégorie « EUR Feeder Distributing »
Commission de performance	10 %	20 %	0 %	0 %

Les commissions de surperformance prélevées sur le fonds CORUM Butler Entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 476 989 euros (31 décembre 2024 : 586 200 euros), dont 531 086 euros (31 décembre 2024 : 586 306 euros) étaient dus à la fin de l'exercice.

Les commissions de surperformance des Compartiments de l'ICAV se cristallisent sur une base annuelle.

Honoraires d'audit

Les Commissaires aux comptes n'ont fourni aucun autre service d'assurance, de conseil fiscal ou de services autres que d'audit. Les honoraires d'audit légal des Compartiments de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 facturés par le commissaire aux comptes, Ernst & Young, sont les suivants :

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
	€	€
Honoraires d'audit	31 700	31 700
Autres services d'assurance	-	-
Frais d'intérim	-	-
Total	31 700	31 700

7. Rémunération des Administrateurs

Les Statuts autorisent les Administrateurs à facturer une commission pour leurs services à un taux déterminé par ces derniers. Toute augmentation au-delà de la commission maximale autorisée sera notifiée au préalable aux actionnaires. Chaque Administrateur peut bénéficier d'une rémunération spéciale s'il est appelé à fournir des services spéciaux ou supplémentaires aux Compartiments de l'ICAV. Tout Administrateur a droit au remboursement par le Compartiment de l'ICAV des dépenses dûment engagées dans le cadre de l'activité des Compartiments de l'ICAV ou de l'exercice de ses fonctions. Les jetons de présence sont payables semestriellement à terme échu.

Les commissions facturées par les Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 24 999 EUR (31 décembre 2024 : 25 653 EUR), dont 0 EUR (31 décembre 2024 : 0 EUR) payable à la clôture de l'exercice.

La politique de rémunération du Compartiment de l'ICAV a été intégrée en annexe non audité du Rapport annuel.

8. Gestion des risques financiers

(a) Gestion globale des risques

Les principaux risques découlant des investissements des Compartiments sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de fluctuation des cours). De plus amples informations sur les risques liés à un investissement dans les Compartiments de l'ICAV figurent dans le prospectus.

Les Compartiments sont également exposés à un risque opérationnel tel que le risque de Dépositaire ou de contrepartie. Le risque de Dépositaire ou de contrepartie est le risque de perte encourue sur les titres en conservation en raison de l'insolvabilité de la contrepartie ou du Dépositaire, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation des actifs, d'une fraude, d'une mauvaise administration ou d'une mauvaise tenue des registres. Si la contrepartie ou le Dépositaire du Compartiment fait faillite et/ou ne sépare pas les actifs en dépôt du Compartiment de la manière requise, le Compartiment peut être exposé à un risque de perte. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place, permettant de réduire le risque de perte de valeur des titres détenus par la contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci, la capacité du Compartiment à transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur ou une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter un engagement contracté avec les Compartiments. Il est possible qu'un émetteur soit incapable d'effectuer les versements d'intérêt et de rembourser le principal aux échéances prévues. L'évolution de la solidité financière d'un émetteur ou de la notation de crédit d'un instrument financier peut affecter la valeur d'un instrument financier.

Toutes les transactions portant sur des titres cotés sont réglées/payées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime dans la mesure où la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu les paiements. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une des deux parties ne respecte pas ses obligations.

Tous les actifs du Compartiment sont détenus par le Dépositaire dans des comptes séparés. En cas de faillite ou d'insolvabilité du Dépositaire ou des contreparties, le Compartiment pourrait, dans certains cas, voir ses droits à l'égard des titres détenus par le Dépositaire ou l'une des contreparties en question être reportés ou restreints. Les Compartiments maîtrisent leur risque en contrôlant la qualité de crédit et la situation financière des contreparties auxquelles ils ont recours.

Au 31 décembre 2025, la notation Standard and Poor's du Dépositaire était de A+ (31 décembre 2024 : A+).

Les Compartiments sont exposés à un risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance dans lesquels ils investissent. Ce risque variera en fonction de la capacité des émetteurs à rembourser le principal et effectuer les versements des intérêts correspondant à leurs engagements. Tout manquement d'un émetteur à ses engagements aura des conséquences négatives pour les Compartiments et affectera de manière négative la valeur nette d'inventaire par action des Compartiments. Parmi les facteurs qui influent sur le risque de crédit figurent la capacité et la volonté des émetteurs à payer le principal et les intérêts ainsi que les tendances économiques générales.

Le risque de crédit afférent aux transactions monétaires et aux transactions portant sur des instruments financiers dérivés est atténué par le recours à des contreparties réglementées faisant l'objet d'une surveillance prudentielle ou à des contreparties bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences de notation reconnues.

Les Compartiments étaient exposés au risque de crédit sur les liquidités et équivalents et les titres obligataires détenus au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les notations de crédit Bloomberg des titres de créance du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Notation	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	€	Pourcentage de la VNI	€	Pourcentage de la VNI
B+	15 285 436	14,12 %	17 327 102	16,11 %
B	27 265 212	25,18 %	32 299 079	30,03 %
B-	5 782 717	5,34 %	10 331 576	9,61 %
BB+	6 146 830	5,68 %	7 151 006	6,65 %
BB	9 114 047	8,42 %	11 880 299	11,05 %
BB-	19 097 879	17,63 %	12 540 295	11,66 %
BBB	2 763 119	2,55 %	3 486 924	3,24 %
BBB-	340 048	0,31 %	578 624	0,54 %
CCC	812 611	0,75 %	918 748	0,85 %
CCC+	-	0,00 %	56 062	0,05 %
NR	10 320 878	9,53 %	7 607 960	7,07 %
Total	96 928 777	89,51 %	104 177 675	96,86 %

Le Gestionnaire financier surveille en permanence l'exposition au risque de crédit du Compartiment.

Au 31 décembre 2025, toutes les créances et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties ayant une notation de crédit de A+ et/ou dont le règlement est prévu dans un délai d'une semaine.

La direction considère que la probabilité de défaut est proche de zéro car les contreparties ont une forte capacité à remplir leurs obligations contractuelles à court terme. Par conséquent, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois, car une telle dépréciation serait totalement insupportable pour les Compartiments.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les Compartiments ne soient pas en mesure de générer des liquidités suffisantes pour honorer intégralement leurs obligations à l'échéance ou qu'ils ne puissent le faire qu'à des conditions très défavorables.

Les Compartiments investissent dans des valeurs mobilières et autres instruments financiers qui, dans des conditions normales de marché, sont facilement convertibles en espèces ou équivalents de trésorerie.

Les actions du Compartiment sont remboursables au gré des actionnaires, chaque jour de négociation, contre des espèces égales à une part proportionnelle de la valeur nette d'inventaire des Compartiments. Les Compartiments sont donc potentiellement exposés à des rachats bimensuels par leurs actionnaires.

Afin de gérer le risque de liquidité, si le Compartiment de l'ICAV reçoit une demande de rachat d'actions portant sur 10 % ou plus du nombre total d'actions en circulation des Compartiments ou 10 % de la valeur nette d'inventaire des Compartiments lors de tout jour de négociation,

le Compartiment de l'ICAV peut choisir de restreindre le rachat d'actions au-delà de 10 %, auquel cas les demandes de rachat seront réduites au prorata et le solde des demandes de rachat en cours sera traité comme si elles avaient été reçues chaque jour de négociation suivant jusqu'au rachat de la totalité des actions correspondant à la demande initiale. Aucune restriction au cours de l'exercice (31 décembre 2024 : idem).

Le Gestionnaire financier surveille quotidiennement le risque de liquidité des Compartiments conformément aux objectifs, politiques et directives d'investissement des Compartiments. Les positions globales de liquidité des Compartiments sont examinées chaque jour.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'échéance contractuelle résiduelle des passifs financiers du Compartiment assortis des délais de remboursement convenus. Les tableaux ont été établis sur la base des flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers en fonction de la date la plus proche à laquelle les Compartiments peuvent être tenus de payer.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du Compartiment au risque de liquidité au 31 décembre 2025 :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2025	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	
Passif					
Contrats de change à terme <i>forward</i>	279	55 812	-	-	56 091
Montant à payer pour les rachats	8 994	-	-	-	8 994
Distribution à payer	28 127	-	-	-	28 127
Commissions de gestion à payer	488 921	-	-	-	488 921
Commissions de la société de gestion à payer	7 146	-	-	-	7 146
Frais de performance à payer	269	-	-	-	269
Frais d'administration à payer	23 764	-	-	-	23 764
Frais d'agent de transfert à payer	1 167	-	-	-	1 167
Frais de dépositaire à payer	5 441	-	-	-	5 441
Honoraires de consultants à payer	5 939	-	-	-	5 939
Honoraires d'audit à payer	-	15 415	-	-	15 415
Autres dettes	19 658	-	-	-	19 658
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	108 280 911	-	-	-	108 280 911
Total	108 870 616	71 227	-	-	108 941 843

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund au risque de liquidité au 31 décembre 2024 :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2024	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	
Passif					
Contrats de change à terme <i>forward</i>	217 377	-	-	-	217 377
Montant à payer pour les rachats	106 448	-	-	-	106 448
Distribution à payer	28 920	-	-	-	28 920
Commissions de gestion à payer	318 066	-	-	-	318 066
Commissions de la société de gestion à payer	7 326	-	-	-	7 326
Frais de performance à payer	531 086	-	-	-	531 086
Frais d'administration à payer	9 920	-	-	-	9 920
Frais d'agent de transfert à payer	581	-	-	-	581
Frais de dépositaire à payer	5 842	-	-	-	5 842
Honoraires de consultants à payer	2 454	-	-	-	2 454
Frais de souscription à payer	591	-	-	-	591
Honoraires d'audit à payer	-	13 062	-	-	13 062
Autres dettes	13 246	-	-	-	13 246
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	107 560 440	-	-	-	107 560 440
TOTAL	108 802 297	13 062	-	-	108 815 359

(d) Risque de marché

Les Compartiments de l'ICAV utilisent l'approche par les engagements pour calculer le risque global.

Le risque de cours résulte principalement des incertitudes relatives aux cours futurs des placements détenus qui sont évalués à la juste valeur. Il représente la perte potentielle que les Compartiments pourraient subir du fait de la détention de participations confrontées aux fluctuations des cours. Le Gestionnaire financier des Compartiments examine les positions et les gains et pertes sur une base quotidienne pour surveiller les risques sous-jacents. Le risque de cours est géré par le Gestionnaire financier, qui sélectionne rigoureusement les titres et autres instruments financiers dans le cadre du mandat des Compartiments et des limites fixées pour ces derniers.

Le Gestionnaire financier maintient les expositions globales des Compartiments en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans les limites de diversification de ces derniers.

Les Compartiments peuvent investir jusqu'à 100 % de leur valeur nette d'inventaire en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire. Ces placements sont soumis à un risque de cours.

Une variation de 5 % des cours affecterait les bénéfices et la valeur nette d'inventaire des Compartiments comme présenté ci-dessous :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels
	€	€	€	€
CORUM Butler Entreprises Fund	106 294 152	5 314 708	105 972 988	5 298 649

(i) Risque de cours

Le Gestionnaire financier surveille la concentration des risques par zone géographique. Les titres obligataires des Compartiments se concentrent dans les pays suivants au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Pays	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	€	Pourcentage de la VNI	€	Pourcentage de la VNI
Royaume-Uni	18 615 555	17,19 %	19 090 160	17,75 %
France	15 051 670	13,90 %	13 546 382	12,59 %
Pays-Bas	12 852 517	11,87 %	11 730 928	10,91 %
Allemagne	11 446 670	10,57 %	9 739 116	9,05 %
Italie	10 800 496	9,97 %	14 756 295	13,72 %
Luxembourg ^[1]	9 054 471	8,36 %	11 498 925	10,69 %
Suède	6 466 629	5,97 %	3 608 370	3,35 %
Autres ^[2]	12 640 770	11,68 %	20 207 499	18,80 %
Total	96 928 778	89,51 %	104 177 675	96,86 %

[1] Clearstream Luxembourg.

[2] Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.



(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers du Compartiment étant porteurs d'intérêts, ce dernier est exposé au risque de fluctuations des principaux taux d'intérêt du marché sur ses positions financières et ses flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 et 2024. Ils présentent les actifs et les passifs du Compartiment à la juste valeur, classés selon la première des dates d'échéance ou de réévaluation contractuelles.

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2025	Inférieur à 1 mois	1 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non productif d'intérêts	Total
	€	€	€	€	€	€
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	975 199	-	-	-	-	975 199
ETF	-	-	-	-	9 365 374	9 365 374
Titres obligataires	-	-	-	-	-	-
Contrats de change à terme <i>forward</i>	-	3 877 101	92 904 789	146 888	31 134	96 959 912
Souscriptions à recevoir	-	-	-	-	6 274	6 274
Autres créances	-	-	-	-	1 635 084	1 635 084
Total de l'actif	975 199	3 877 101	92 904 789	146 888	11 037 866	108 941 843
Passif						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Contrats de change à terme <i>forward</i>	-	-	-	-	(56 091)	(56 091)
Autres dettes	-	-	-	-	(604 840)	(604 840)
Total du passif	-	-	-	-	(660 931)	(660 931)
Écart total de sensibilité aux taux d'intérêt	975 199	3 877 101	92 904 789	146 888	-	97 903 977

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2024	Inférieur à 1 mois	1 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non productif d'intérêts	Total
	€	€	€	€	€	€
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 023 422	-	-	-	-	1 023 422
ETF	-	-	-	-	1 795 313	1 795 313
Titres obligataires	801 500	-	103 376 175	-	-	104 177 675
Contrats de change à terme <i>forward</i>	-	-	-	-	2 798	2 798
Souscriptions à recevoir	-	-	-	-	1 429	1 429
Autres créances	-	-	-	-	1 814 722	1 814 722
Total de l'actif	1 824 922	-	103 376 175	-	3 614 262	108 815 359
Passif						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Contrats de change à terme <i>forward</i>	-	-	-	-	(217 377)	(217 377)
Autres dettes	-	-	-	-	(1 037 542)	(1 254 919)
Total du passif	-	-	-	-	(1 254 919)	(1 254 919)
Écart total de sensibilité aux taux d'intérêt	1 824 922	-	103 376 175	-	-	105 201 097

(iii) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument évolue en raison des fluctuations des taux de change.

Les Compartiments peuvent investir dans des instruments financiers libellés en devises autres que la devise de référence ou dans des instruments financiers déterminés par référence à des devises autres que la devise de référence.

Les Compartiments investiront toutefois une partie de leurs actifs dans des instruments financiers libellés en euros ou dans des instruments financiers déterminés par référence à l'euro. Dans la mesure où la devise de référence diffère de la devise dans laquelle sont libellés les instruments financiers détenus par les Compartiments et qu'aucune couverture n'est utilisée, la valeur de l'actif net des Compartiments fluctuera en fonction des variations des taux de change et des variations des cours des investissements réalisés

sur les différents marchés locaux et dans les différentes devises locales.

Une augmentation de la valeur de l'euro par rapport à d'autres devises dans lesquelles les Compartiments peuvent réaliser des investissements réduira l'impact des hausses et amplifiera l'équivalent en euros de l'effet des baisses des prix des instruments financiers des Compartiments sur leurs marchés locaux. À l'inverse, une baisse de la valeur de l'euro aura l'effet opposé d'amplifier l'effet des hausses et de réduire celui des baisses des prix des instruments financiers des Compartiments qui ne sont pas libellés en euros.

Le risque de change est géré par les Compartiments en surveillant leur exposition globale aux devises et en s'assurant de sa cohérence avec le mandat et du respect des limites spécifiées par les Compartiments. À l'heure actuelle, le Gestionnaire financier ne couvre pas l'exposition au risque de change.

Le tableau ci-dessous montre le risque de change pour le Compartiment au 31 décembre 2025 :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2025	Actifs financiers	Passifs financiers	Autres actifs et passifs nets	Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	Entrées/sorties de fonds à terme	Valeur de la classe d'actions	Exposition	Impact sur l'actif net d'un mouvement de la devise de 10 %
CHF	-	-	-	145	554 822	516 560	1 071 527	107 153
GBP	5 589 470	-	65 556	1	(5 613 535)	-	41 492	4 149
USD	2 731 854	-	44 248	27 673	(2 786 851)	-	16 924	1 692

Le tableau ci-dessous montre le risque de change pour le Compartiment au 31 décembre 2024 :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2024	Actifs financiers	Passifs financiers	Autres actifs et passifs nets	Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	Entrées/sorties de fonds à terme	Valeur de la classe d'actions	Exposition	Impact sur l'actif net d'un mouvement de la devise de 10 %
CHF	-	-	(3 534)	-	532 195	498 318	1 026 979	102 698
GBP	5 410 925	-	76 330	848	(5 391 899)	-	96 204	9 620
USD	1 685 816	-	69 562	19 252	(1 886 680)	-	67 950	6 795

(e) Juste valeur des instruments financiers

Les Compartiments sont tenus de classer les évaluations de juste valeur selon des niveaux censés refléter l'importance des facteurs de calcul. Conformément à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », ces facteurs de calcul ont été classés selon trois niveaux. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (Niveau 3). Si les données d'entrée utilisées pour valoriser un placement relèvent de différents niveaux de la hiérarchie, la catégorisation est fondée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour le calcul de la juste valeur de la participation.

Les Compartiments ont recours à la technique de valorisation dite de l'« approche par le marché » pour évaluer leurs investissements. Le niveau d'un instrument financier au sein de la hiérarchie de la juste valeur est fondé sur le niveau le plus bas de n'importe quel facteur de calcul important pour évaluer la juste valeur. Toutefois, la détermination de ce qui constitue des facteurs « observables » peut nécessiter de faire preuve d'un solide jugement. L'on peut toutefois généralement dire qu'il s'agit de données de marché immédiatement disponibles, régulièrement communiquées ou mises à jour, fiables et vérifiables, non propriétaires et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché concerné. Le classement d'un instrument financier au sein de la hiérarchie est fondé sur la transparence des prix de l'instrument et ne correspond pas nécessairement au risque lié à cet instrument.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : les évaluations de juste valeur proviennent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le Compartiment est en mesure d'accéder à la date d'évaluation ;
- Niveau 2 : les évaluations de juste valeur proviennent des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir le prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont issues de techniques de valorisation qui incluent pour l'actif ou le passif concerné des facteurs qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données non observables) et qui sont importants pour la valorisation.

Les investissements habituellement classés au Niveau 1 comprennent les actions cotées actives, les dérivés négociés en Bourse et certaines obligations d'État. Les investissements généralement classés en Niveau 2 comprennent les titres obligataires, les obligations d'entreprises, certaines obligations d'État, certaines actions cotées et les

produits dérivés de gré à gré. Comme les investissements de Niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs et/ou sont soumises à des restrictions de transfert, les valorisations peuvent être ajustées pour refléter l'illiquidité et/ou l'incessibilité. De tels ajustements sont généralement fondés sur les informations de marché disponibles. Les investissements habituellement classés au Niveau 3 comprennent certaines obligations d'entreprises, des actions de sociétés non cotées en Bourse et des fonds d'investissement qui ont suspendu les rachats, créé des « *side pockets* » ou imposé des droits d'entrée (*gates*). Au sein du Niveau 3, l'approche par le marché consiste généralement à utiliser des transactions de marché comparables.

Les investissements du Compartiment en titres obligataires sont classés dans le Niveau 2 : cours cotés sur des marchés actifs, accessibles à la date d'évaluation pour des placements identiques et sans restriction.

Le tableau ci-dessous présente la classification des investissements du Compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2025 :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2025	Niveau 1 €	Niveau 2 €	Niveau 3 €	Total €
Actifs financiers valorisés par compte de résultat				
ETF	9 365 974	-	-	9 365 974
Titres obligataires	-	96 928 778	-	96 928 778
Contrats de change à terme	-	31 134	-	31 134
	9 365 974	96 959 912	-	106 325 886
Passifs financiers valorisés par compte de résultat				
Contrats de change à terme <i>forward</i>	-	(56 091)	-	(56 091)
	-	(56 091)	-	(56 091)

Le tableau ci-dessous présente la classification des investissements du Compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2024 :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2024	Niveau 1 €	Niveau 2 €	Niveau 3 €	Total €
Actifs financiers valorisés par compte de résultat				
ETF	1 795 313	-	-	1 795 313
Titres obligataires	-	104 177 675	-	104 177 675
Contrats de change à terme	-	2 798	-	2 798
	1 795 313	104 180 473	-	105 975 786
Passifs financiers valorisés par compte de résultat				
Contrats de change à terme <i>forward</i>	-	(217 377)	-	(217 377)
	-	(217 377)	-	(217 377)

La politique du Compartiment de l'ICAV est de comptabiliser les transferts au sein de la hiérarchie de juste valeur à la date de clôture.

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Les tableaux ci-dessous analysent, dans le cadre de la hiérarchie de la juste valeur, les actifs et passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2025, mais dont la juste valeur est indiquée :

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2025	Niveau 1 €	Niveau 2 €	Niveau 3 €	Total €
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	975 199	-	-	975 199
Souscription à recevoir	-	6 274	-	6 274
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	116 890	-	116 890
Intérêts à recevoir	-	1 509 025	-	1 509 025
Autres actifs	-	9 169	-	9 169
	975 199	1 641 358	-	2 616 557
Passif				
Montant à payer pour les rachats	-	8 994	-	8 994
Montant à payer pour les distributions	-	28 127	-	-
Frais de performance à payer	-	269	-	269
Commissions de la société de gestion à payer	-	488 921	-	488 921
Commissions de gestion à payer	-	7 146	-	7 146
Frais d'administration à payer	-	23 764	-	23 764
Frais de dépositaire à payer	-	5 441	-	5 441
Frais d'agent de transfert à payer	-	1 167	-	1 167
Honoraires d'audit à payer	-	15 415	-	15 415
Honoraires de consultants à payer	-	5 939	-	5 939
Autres dettes	-	19 658	-	19 658
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	-	108 280 911	-	108 280 911
Total	-	108 885 752	-	108 857 625



Les tableaux ci-dessous analysent, dans le cadre de la hiérarchie de la juste valeur, les actifs et passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024, mais dont la juste valeur est indiquée :

CORUM Butler Entreprises Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 023 422	-	-	1 023 422
Souscriptions à recevoir	-	1 429	-	1 429
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	90 267	-	90 267
Intérêts à recevoir	-	1 708 500	-	1 708 500
Autres actifs	-	7 690	-	7 690
	1 031 687	1 807 886	-	2 839 573
Passif				
Montant à payer pour les rachats	-	106 448	-	106 448
Montant à payer pour les distributions	-	28 920	-	28 920
Frais de performance à payer	-	531 086	-	531 086
Commissions de la société de gestion à payer	-	318 066	-	318 066
Commissions de gestion à payer	-	7 326	-	7 326
Frais d'administration à payer	-	9 920	-	9 920
Frais de dépositaire à payer	-	5 842	-	5 842
Frais d'agent de transfert à payer	-	581	-	581
Honoraires d'audit à payer	-	13 062	-	13 062
Frais de souscription à payer	-	591	-	591
Honoraires de consultants à payer	-	2 454	-	2 454
Autres dettes	-	13 246	-	13 246
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	-	107 560 440	-	107 560 440
Total	-	108 597 982	-	108 597 982

9. Fiscalité

Le Compartiment de l'ICAV est un organisme de placement tel que défini à la Section 739 B du *Taxes Consolidation Act, 1997*.

Par conséquent, le Compartiment de l'ICAV n'est pas redevable d'impôt au titre de son revenu et de ses plus-values autrement qu'en l'occurrence d'un événement imposable. Les événements imposables incluent les distributions aux actionnaires ou tout encaissement, rachat, transfert ou annulation d'actions ou la clôture de chaque période de huit ans pour laquelle l'investissement a été détenu.

De manière générale, un événement imposable se produit lors de toute distribution, rachat, mise en pension, annulation, transfert d'actions ou à la fin d'une « Période pertinente ». Une « Période pertinente » est une période de huit ans commençant lors de l'acquisition des actions par l'actionnaire et chaque période ultérieure de huit ans commençant immédiatement après la « Période pertinente » précédente.

Il n'y a pas de profit sur un événement imposable dans le cas :

- d'un actionnaire qui n'est pas résident irlandais et qui n'est pas résident habituel en Irlande au moment de l'événement imposable, à condition que l'ICAV détienne les déclarations réglementaires signées nécessaires ;
- de certains investisseurs résidents irlandais exemptés qui ont remis à l'ICAV les déclarations légales signées nécessaires ;
- d'un échange d'actions résultant d'une fusion ou d'une reconstruction admissible de l'ICAV avec un autre fonds ;
- de toute transaction portant sur des actions détenues dans un système de compensation reconnu désigné par l'administration fiscale d'Irlande ;
- de certains échanges de parts entre époux et anciens conjoints à l'occasion de la séparation judiciaire et/ou d'un divorce ;
- d'un échange par un actionnaire, effectué à des conditions normales de marché, où aucun paiement n'est effectué à l'actionnaire détenteur d'actions de l'ICAV contre d'autres actions de l'ICAV.

Les plus-values, dividendes et intérêts perçus (le cas échéant) sur les investissements effectués par le Compartiment de l'ICAV peuvent être soumis à des retenues à la source imposées par le pays d'où les revenus/plus-values d'investissement sont perçus et ces retenues peuvent ne pas être recouvrables par l'ICAV ou par ses actionnaires.

En l'absence de déclaration signée appropriée, le Compartiment de l'ICAV sera redevable de l'impôt irlandais en cas d'événement imposable, et le Compartiment de l'ICAV se réserve le droit de prélever ces impôts auprès des actionnaires concernés.

10. Transactions entre parties liées et apparentées

IAS 24 – Des parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou opérationnelles.

Frédéric Noirot-Nerin est Administrateur de l'ICAV et un employé du Gestionnaire financier.

David McGlynn est Administrateur de l'ICAV et Directeur général de CORUM Butler Asset Management Limited.

Outre ce qui est mentionné ci-dessus, les Administrateurs, le Secrétaire et leur famille proche n'avaient aucun intérêt dans les parts du Compartiment de l'ICAV aux 31 décembre 2025 et 2024.

Au 31 décembre 2025, le Fonds CORUM Entreprises SICAV détenait 7,68 % (31 décembre 2024 : 7,97 %) des participations du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund.

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund a versé des intérêts bancaires de 2 484 EUR au Dépositaire au cours de la période (2024 : 416 EUR).

CORUM Life détient 81,44 % du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (2024 : 80,54 %).

Voir la note 6 pour de plus amples informations sur les commissions du Gestionnaire financier, les remises de frais du Gestionnaire financier, les commissions de la société de gestion, les commissions du Dépositaire et les commissions de performance. Voir la note 7 pour de plus amples informations sur la rémunération des Administrateurs.

11. Comparaison de la valeur nette d'inventaire

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2025	Valeur nette d'inventaire	Actions en cours d'émission	Valeur nette d'inventaire par action
Action de catégorie « EUR Feeder Distributing »	8 289 108	78 829	103,84
Action de catégorie « EUR Retail Accumulating »	164 873	1 225	134,59
Action de catégorie « EUR Institutional Founder Pooled Accumulating »	6 246 664	49 597	125,95
Action de catégorie « EUR Institutional Class Pool ACC Shares »	23 018	200	115,09
Action de catégorie « CORUM Life Capitalisation »	88 181 385	716 029	123,15
Action de catégorie « EUR Retail Acc »	4 219 266	34 675	121,68
Action de catégorie « CHF Retail Acc »	516 560	4 515	114,41
Action de catégorie « EUR Instit Distribution »	601 455	5 403	111,32

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2024	Valeur nette d'inventaire	Actions en cours d'émission	Valeur nette d'inventaire par action
Action de catégorie « EUR Feeder Distributing »	8 549 029	82 548	103,56
Action de catégorie « EUR Retail Accumulating »	158 294	1 225	129,22
Action de catégorie « EUR Institutional Founder Pooled Accumulating »	5 995 799	49 782	120,44
Action de catégorie « EUR Institutional Class Pool ACC Shares »	22 033	200	110,17
Action de catégorie « CORUM Life Capitalisation »	86 680 238	733 088	118,24
Action de catégorie « EUR Retail Acc »	5 062 207	43 199	117,18
Action de catégorie « CHF Retail Acc »	498 318	4 420	112,74
Action de catégorie « EUR Instit Distribution »	561 839	5 088	110,42

12. Rétrocession de commission

Aucun accord de rétrocession de commission n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

13. Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés aux 31 décembre 2025 et 2024 pour convertir les placements et autres actifs et passifs du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund de la devise locale à la devise de référence.

Le tableau ci-dessous présente les taux de change appliqués dans le compartiment :

CORUM Butler Entreprises Fund	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CHF	1,0747	0,9384
USD	1,1744	1,0355
GBP	0,8731	0,8268
SEK	10,827	N/A

14. Rapprochement de la valeur liquidative de transaction avec la valeur liquidative des états financiers

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur nette d'inventaire à des fins de négociation avec les états financiers de la valeur nette d'inventaire des Compartiments au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

CORUM Butler Entreprises Fund	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Valeur liquidative à des fins de transaction	108 318 032	107 689 920
Ajustement pour inclure les distributions du 31 décembre	(28 127)	(28 920)
Ajustement pour inclure les rachats du 31 décembre	(8 994)	(101 989)
Ajustement pour inclure les souscriptions du 31 décembre	-	1 429
Total	108 280 911	107 559 011

15. Événements marquants au cours de l'exercice

Le prospectus de l'ICAV a été mis à jour au cours de l'exercice, modification notée par la Banque centrale d'Irlande le 13 mai 2025. Les modifications apportées sont résumées ci-dessous :

- mise à jour afin de refléter la législation encadrant le statut réglementaire de l'ICAV ;
- suppression des noms de fonds individuels, désormais regroupés dans le supplément des fonds approuvés, afin de faciliter les mises à jour ultérieures en cas de création de nouveaux fonds ou de clôture de fonds existants ;
- suppression d'une mention en doublon au sein de la section relative à l'« Intégration des risques de durabilité » ;
- ajout de mentions obligatoires relatives aux « Comptes de trésorerie Umbrella », le niveau de détail requis n'étant pas suffisamment développé dans la version précédente du prospectus ;
- renforcement de la section relative au RGPD et mise à jour correspondante ;
- mise à jour de la section relative à la fiscalité irlandaise, pour tenir compte des modifications législatives intervenues depuis la dernière révision du prospectus ;
- mise à jour de la section relative à la fiscalité britannique, pour tenir compte des modifications législatives intervenues depuis la dernière révision du prospectus ;
- inclusion des biographies de David McGlynn et Franck Van Daele et suppression des références aux anciens membres du Conseil d'administration ;

- mise à jour de la section relative à la rémunération afin d'intégrer les formulations récemment acceptées par la Banque centrale d'Irlande et de faire expressément référence aux orientations de l'ESMA ;
- mise à jour de la composition du Conseil d'administration et désignation d'E&Y en qualité de Commissaire aux comptes ;
- diverses modifications rédactionnelles mineures.

L'Acte constitutif de l'ICAV a été mis à jour au cours de l'exercice, modification notée par la Banque centrale d'Irlande le 13 mai 2025, afin d'y intégrer des dispositions relatives au rachat obligatoire, en conformité avec le prospectus.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des dividendes de 320 632 EUR (31 décembre 2024 : 301 534 EUR) ont été versés au titre de la catégorie EUR Feeder Distributing Class Shares et des dividendes de 21 084 EUR (31 décembre 2024 : 18 217 EUR) ont été versés au titre de la catégorie d'actions EUR Institutional Class Pooled Distributing du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund.

Avec effet au 15 décembre 2025, CACEIS Ireland Limited et CACEIS Bank, Ireland Branch ont transféré leur siège social au 9th Floor, One George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, D02 E440, Irlande.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs devant être mentionnés dans les états financiers.

16. Événements postérieurs à la clôture

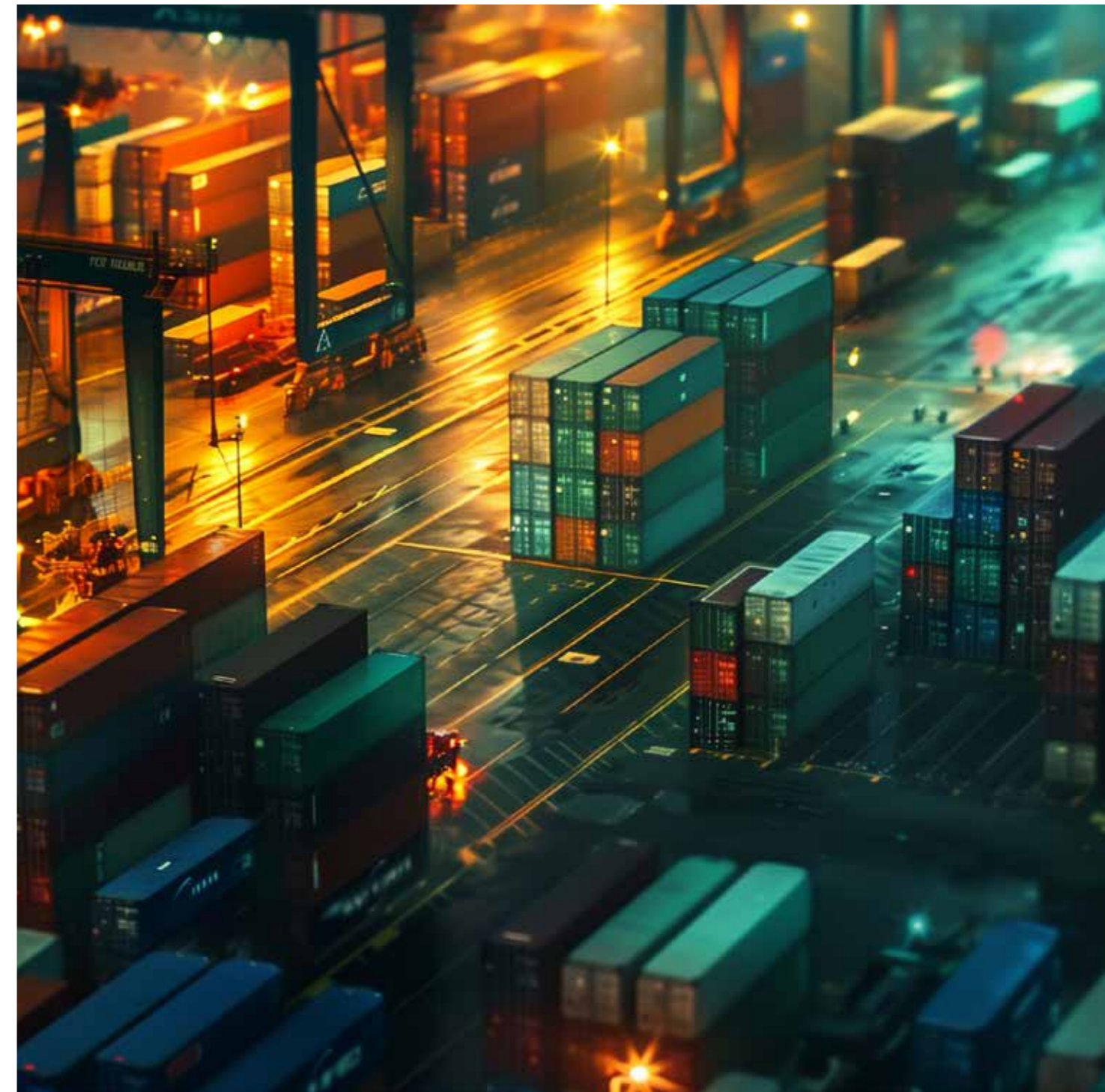
Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund a déclaré un dividende de 26 344 EUR au titre de la catégorie d'actions EUR Feeder Distributing Class et 1 783 EUR au titre de la catégorie d'actions EUR Institutional Class Pooled Distributing jusqu'au 24 février 2026.

Il y a eu des souscriptions à hauteur de 61 278 EUR et 1 143 912 EUR de rachats enregistrés dans le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund jusqu'au 23 février 2026.

Il n'y a pas eu, postérieurement à la clôture de l'exercice, d'autre événement marquant en lien avec l'ICAV nécessitant une mention dans les états financiers.

17. Approbation des états financiers

Les Administrateurs ont approuvé les états financiers le 3 mars 2026.



CORUM Butler UCITS ICAV CORUM Butler Entreprises Fund État des placements non audités

Au 31 décembre 2025

Quantité	Obligations d'État	Devise	Remboursement	Valeur au 31 décembre 2025 €	% de l'actif net
Belgique					
800 000	TELENET FINANCE LUX NOTE 3,5 % 01-03-28	EUR	1 ^{er} mars 2028	799 532	0,74 %
				799 532	0,74 %
République tchèque					
750 000	EPH FINANCING INTL AS 6,651 % 13-11-28	EUR	13 novembre 2028	808 751	0,75 %
				808 751	0,75 %
France					
1 000 000	AFFLELOU SAS 6,0 % 25-07-29	EUR	25 juillet 2029	1 043 655	0,96 %
77 010	ALTICE FRANCE 4,75 % 15-10-30	EUR	15 octobre 2030	72 581	0,07 %
154 020	ALTICE FRANCE 5,625 % 15-06-32	EUR	15 juin 2032	146 888	0,14 %
1 000 000	BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7,0 % 01-05-29	EUR	1 ^{er} mai 2029	1 038 625	0,96 %
1 000 000	CAB SELAS 3,375 % 01-02-28	EUR	1 ^{er} février 2028	970 920	0,90 %
1 000 000	CEETRUS FRANCE 2,75 % 26-11-26	EUR	26 novembre 2026	997 650	0,92 %
500 000	CLARIANE 2,25 % 15-10-28	EUR	15 octobre 2028	443 835	0,41 %
1 000 000	CMA CGM 5,5 % 15-07-29	EUR	15 juillet 2029	1 036 880	0,96 %
1 000 000	CONSTELLIUM SE 3,125 % 15-07-29	EUR	15 juillet 2029	984 520	0,91 %
800 000	FNAC DARTY 6,0 % 01-04-29	EUR	1 ^{er} avril 2029	831 756	0,77 %
200 000	FONCIA MANAGEMENT SASU 3,375 % 31-03-28	EUR	31 mars 2028	175 838	0,16 %
400 000	FONCIÈRE DES ASSOCIÉS SAS 5,0 % 30-06-26	EUR	30 juin 2026	399 564	0,37 %
1 000 000	FORVIA 2,375 % 15-06-29	EUR	15 juin 2029	976 960	0,90 %
100 000	FORVIA 2,75 % 15-02-27	EUR	15 février 2027	99 891	0,09 %
900 000	ILIAD 5,375 % 15-02-29	EUR	15 février 2029	948 353	0,87 %
1 150 000	ILIAD HOLDING SAS 5,625 % 15-10-28	EUR	15 octobre 2028	1 167 658	1,08 %
400 000	LABORATOIRE EIMER SELAS 5,0 % 01-02-29	EUR	1 ^{er} février 2029	340 048	0,31 %
800 000	MOBILUX FINANCE SAS 4,25 % 15-07-28	EUR	15 juillet 2028	800 872	0,74 %
300 000	OPMOBILITY 4,875 % 13-03-29	EUR	13 mars 2029	313 209	0,29 %
1 652 000	PICARD GROUPE 6,375 % 01-07-29	EUR	1 ^{er} juillet 2029	1 723 259	1,59 %
500 000	VALEO 5,875 % 12-04-29 EMTN	EUR	12 avril 2029	538 708	0,50 %
				15 051 670	13,90 %
Allemagne					
300 000	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 5,5 % 15-01-28	USD	15 janvier 2028	252 046	0,23 %
500 000	STYROLUTION GROUP 2,25 % 16-01-27	EUR	16 janvier 2027	470 768	0,44 %
900 000	ALSTRIA OFFICE REITAG 1,5 % 23-06-26	EUR	23 juin 2026	888 849	0,82 %
200 000	ZF FINANCE 3,75 % 21-09-28 EMTN	EUR	21 septembre 2028	197 129	0,18 %
1 700 000	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4,375 % 15-01-28	EUR	15 janvier 2028	1 692 469	1,56 %
1 000 000	GRUENENTHAL 4,125 % 15-05-28	EUR	15 mai 2028	1 005 975	0,93 %
1 000 000	MAHLESTIFTUNG 2,375 % 14-05-28	EUR	14 mai 2028	974 230	0,90 %
800 000	DVI DEUTSCHE VERMOEGENS IMMOBILIENVER 2,5 % 25-01-2	EUR	25 janvier 2027	798 768	0,74 %
400 000	IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0,0 % 15-05-28	EUR	15 mai 2028	418 582	0,39 %

...

Quantité	Obligations d'État	Devise	Remboursement	Valeur au 31 décembre 2025 €	% de l'actif net
1 000 000	HT TROPLAST 9,375 % 15-07-28	EUR	15 juillet 2028	1 040 185	0,96 %
900 000	TUI AG 5,875 % 15-03-29	EUR	15 mars 2029	933 845	0,86 %
221 000	TUI CRUISES 6,25 % 15-04-29	EUR	15 avril 2029	230 349	0,21 %
1 000 000	PRESTIGEBID E3R+3,75 % 01-07-29	EUR	1 ^{er} juillet 2029	1 008 465	0,93 %
858 000	CECONOMY AG 6,25 % 15-07-29	EUR	15 juillet 2029	900 033	0,83 %
600 000	IHO VERWALTUNGS 6,75 % 15-11-29	EUR	15 novembre 2029	634 977	0,59 %
				11 446 670	10,57 %
Guernesey					
1 200 000	SIRIUS REAL ESTATE 1,75 % 24-11-28	EUR	24 novembre 2028	1 152 180	1,06 %
				1 152 180	1,06 %
Irlande					
1 000 000	EIRCOM FINANCE 5,75 % 15-12-29	EUR	15 décembre 2029	1 041 795	0,96 %
805 000	ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6,875 % 31-07-28	EUR	31 juillet 2028	835 686	0,77 %
				1 877 481	1,73 %
Italie					
1 236 000	FIBERCOP 7,875 % 31-07-28	EUR	31 juillet 2028	1 354 032	1,25 %
300 000	INDUSTRIA MACCHINE 3,75 % 15-01-28	EUR	15 janvier 2028	300 444	0,27 %
1 144 000	INDUSTRIA MACCHINE E3R+3,75 % 15-04-29	EUR	15 avril 2029	1 159 278	1,07 %
640 000	INTL DESIGN GROUP 10,0 % 15-11-28	EUR	15 novembre 2028	675 613	0,62 %
1 291 000	IRCA E3R+3,75 % 15-12-29	EUR	15 décembre 2029	1 312 108	1,21 %
300 000	ITALMATCH CHEMICALS 10,0 % 06-02-28	EUR	6 février 2028	312 546	0,29 %
2 150 000	KEDRION 6,5 % 01-09-29	USD	1 ^{er} septembre 2029	1 801 308	1,66 %
571 000	KEPLER E3R+4,125 % 18-12-29	EUR	18 décembre 2029	579 990	0,54 %
1 000 000	LIBRA GROUP 5,0 % 15-05-27	EUR	15 mai 2027	1 001 900	0,93 %
1 100 000	PAGANINI BID E3R+4,25 % 30-10-28	EUR	30 octobre 2028	1 112 133	1,03 %
1 000 000	SPACE4 GUALA CLOSURES E3R+4,0 % 29-06-29	EUR	29 juin 2029	1 008 070	0,93 %
164 000	TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7,875 % 31-07-28	EUR	31 juillet 2028	183 074	0,17 %
				10 800 496	9,97 %
Japon					
1 000 000	NISSAN MOTOR CO LTD 2,652 % 17-03-26	EUR	17 mars 2026	997 895	0,92 %
1 000 000	SOFTBANK GROUP 5,375 % 08-01-29	EUR	8 janvier 2029	1 025 575	0,94 %
				2 023 470	1,86 %
Luxembourg					
1 200 000	BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25 % 30-04-29	EUR	30 avril 2029	1 216 692	1,12 %
700 000	BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1,75 % 12-03-29	EUR	12 mars 2029	670 261	0,62 %
1 900 000	CIRSA FINANCE INTL SARL 6,5 % 15-03-29	EUR	15 mars 2029	1 978 413	1,83 %
400 000	CIRSA FINANCE INTL SARL 7,875 % 31-07-28	EUR	31 juillet 2028	418 418	0,39 %
1 000 000	CONTOURGLOBAL POWER 3,125 % 01-01-28	EUR	1 ^{er} janvier 2028	998 500	0,92 %
1 105 000	ESSENDI S.A. 6,375 % 15-10-29	EUR	15 octobre 2029	1 162 582	1,07 %
300 000	LIONPOLARIS LUX 4 E3R+3,625 % 01-07-29	EUR	1 ^{er} juillet 2029	303 854	0,28 %
1 000 000	MANGROVE LUXCO III E3R+5,0 % 15-07-29	EUR	15 juillet 2029	1 001 705	0,93 %
1 127 000	ROSSINI SARL 6,75 % 31-12-29	EUR	31 décembre 2029	1 186 218	1,09 %
115 825	ROSSINI SARL E3R+3,875 % 31-12-29	EUR	31 décembre 2029	117 828	0,11 %
				9 054 471	8,36 %

...

Quantité	Obligations d'État	Devise	Remboursement	Valeur au	% de
				31 décembre 2025	
				€	
Norvège					
500 000	PARC BIDCO AS E3R+6,0 % 21-11-28	EUR	21 novembre 2028	502 315	0,46 %
				502 315	0,46 %
Pologne					
659 000	MLP GROUP 6,125 % 15-10-29	EUR	15 octobre 2029	686 124	0,63 %
				686 124	0,63 %
Espagne					
500 000	GRIFOLS 2,25 % 15-11-27	EUR	15 novembre 2027	498 318	0,46 %
500 000	GRIFOLS 3,875 % 15-10-28	EUR	15 octobre 2028	495 538	0,46 %
2 000 000	KAIXO BONDCO TELECOM 5,125 % 30-09-29	EUR	30 septembre 2029	2 028 030	1,88 %
148 936	LORCA TELECOM BONDCO SAU 4,0 % 18-09-27	EUR	18 septembre 2027	149 113	0,14 %
				3 170 999	2,94 %
Suède					
1 456 533	ASMODEE GROUP AB 5,75 % 15-12-29	EUR	15 décembre 2029	1 532 441	1,42 %
852 000	DOMETIC GROUP AB 2,0 % 29-09-28	EUR	29 septembre 2028	824 553	0,76 %
6 250 000	HEIMSTADEN AB STIB3R+6,0 % 29-07-28	SEK	29 juillet 2028	599 990	0,55 %
600 000	SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 2,375 % 04-08-26	EUR	4 août 2026	593 142	0,54 %
510 000	VERISURE HOLDING AB 7,125 % 01-02-28	EUR	1 ^{er} février 2028	524 369	0,49 %
2 000 000	VERISURE MIDHOLDING AB 5,25 % 15-02-29	EUR	15 février 2029	2 010 600	1,86 %
400 000	VERVE GROUP SE E3R+4,0 % 01-04-29	EUR	1 ^{er} avril 2029	381 534	0,35 %
				6 466 629	5,97 %
Pays-Bas					
1 000 000	BOELS TOPHOLDING BV 6,25 % 15-02-29	EUR	15 février 2029	1 032 815	0,95 %
900 000	DUFYR ONE BV 3,375 % 15-04-28	EUR	15 avril 2028	902 291	0,83 %
1 095 000	ENERGIZER GAMMA ACQ 3,5 % 30-06-29	EUR	30 juin 2029	1 061 750	0,98 %
160 000	HOUSE OF HR GROUP BV 9,0 % 03-11-29	EUR	3 novembre 2029	160 878	0,15 %
700 000	OI EUROPEAN GROUP BV 5,25 % 01-06-29	EUR	1 ^{er} juin 2029	722 477	0,67 %
400 000	PHOENIX PIB DUTCH FINANCE BV 4,875 % 10-07-29	EUR	10 juillet 2029	420 582	0,39 %
1 300 000	QPARK HOLDING I BV 5,125 % 01-03-29	EUR	1 ^{er} mars 2029	1 338 532	1,24 %
457 417	SUMMER BIDCO BV 10,0 % 15-02-29	EUR	15 février 2029	463 716	0,43 %
1 000 000	TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3,75 % 09-05-27	EUR	9 mai 2027	1 010 925	0,93 %
1 200 000	UNITED GROUP BV 4,625 % 15-08-28	EUR	15 août 2028	1 203 876	1,11 %
544 000	UNITED GROUP BV E3R+4,25 % 01-02-29	EUR	1 ^{er} février 2029	548 969	0,51 %
545 000	UPFIELD BV 6,875 % 02-07-29	EUR	2 juillet 2029	544 689	0,50 %
1 000 000	VZ VENDOR FINANCING II BV 2,875 % 15-01-29	EUR	15 janvier 2029	946 750	0,87 %
1 700 000	WPAP TELECOM HOLDINGS IV BV 3,75 % 15-01-29	EUR	15 janvier 2029	1 702 839	1,58 %
400 000	ZF EUROPE FINANCE BV 3,0 % 23-10-29	EUR	23 octobre 2029	375 686	0,35 %
400 000	ZF EUROPE FINANCE BV 6,125 % 13-03-29	EUR	13 mars 2029	415 742	0,38 %
				12 852 517	11,87 %

...

Quantité	Obligations d'État	Devise	Remboursement	Valeur au	% de
				31 décembre 2025	
				€	
Royaume-Uni					
2 000 000	ALEXANDRITE MONNET UK HOLD 10,5 % 15-05-29	EUR	15 mai 2029	2 163 770	2,00 %
1 000 000	AMBER FIN 6,625 % 15-07-29	EUR	15 juillet 2029	1 051 295	0,97 %
800 000	BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4,75 % 30-11-28	EUR	30 novembre 2028	758 956	0,70 %
1 051 000	BELRON UK FINANCE 4,625 % 15-10-29	EUR	15 octobre 2029	1 080 969	1,00 %
225 000	BOPARAN FINANCE 9,375 % 07-11-29	GBP	7 novembre 2029	275 450	0,25 %
247 000	CANARY WHARF GROUP INVESTMENT 3,375 % 23-04-28	GBP	23 avril 2028	267 256	0,25 %
563 000	CASTLE UK FIN 7,0 % 15-05-29	GBP	15 mai 2029	651 794	0,60 %
1 448 000	CDR FIREFLY BID 8,625 % 30-04-29	GBP	30 avril 2029	1 743 023	1,61 %
500 000	ICELAND BOND 4,375 % 15-05-28	GBP	15 mai 2028	558 976	0,52 %
935 000	INEOS FINANCE 6,375 % 15-04-29	EUR	15 avril 2029	822 192	0,76 %
300 000	JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4,5 % 15-07-28	EUR	15 juillet 2028	302 385	0,28 %
900 000	KIER GROUP 9,0 % 15-02-29	GBP	15 février 2029	1 086 483	1,00 %
1 000 000	MKT BID FIN 4,75 % 04-11-27	EUR	4 novembre 2027	1 005 869	0,93 %
1 060 000	OEG FINANCE 7,25 % 27-09-29	EUR	27 septembre 2029	1 109 910	1,02 %
900 000	PINEWOOD FIN 3,625 % 15-11-27	GBP	15 novembre 2027	1 006 487	0,93 %
1 000 000	PINNACLE BID 8,25 % 11-10-28	EUR	11 octobre 2028	1 048 175	0,97 %
1 710 000	PROJECT GRAND UK 9,0 % 01-06-29	EUR	1 ^{er} juin 2029	1 787 327	1,65 %
1 800 000	ZEGONA FINANCE LC 6,75 % 15-07-29	EUR	15 juillet 2029	1 895 238	1,75 %
				18 615 555	17,19 %
États-Unis					
750 000	CALDERYS FINANCING LLC 11,25 % 01-06-28	USD	1 ^{er} juin 2028	678 499	0,63 %
800 000	SCIL IV LLC SCIL USA HOLDINGS LLC 9,5 % 15-07-28	EUR	15 juillet 2028	843 376	0,78 %
100 000	SILGAN 2,25 % 01-06-28	EUR	1 ^{er} juin 2028	98 043	0,10 %
				1 619 918	1,51 %
Total obligations d'État				96 928 778	89,51 %
Irlande					
56 172	ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS EUR	EUR		5 251 520	4,85 %
				5 251 520	4,85 %
Luxembourg					
38 056	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI SMART OVERNIGH	EUR		4 113 854	3,80 %
				4 113 854	3,80 %
Total ETF				9 365 374	8,65 %

Contrats de change à terme *forward* – Actifs

Achat	Vente	Remboursement	Contrepartie	Gains non réalisés	% de l'actif net	
				US\$		
EUR	2 799 563 USD	(3 265 634)	6 mars 2026	CACEIS Bank	27 352	0,03 %
EUR	258 659 USD	(301 746)	6 mars 2026	CACEIS Bank	2 506	0,03 %
USD	295 241 EUR	(249 363)	6 mars 2026	CACEIS Bank	1 276	0,03 %
Total gains non réalisés sur les contrats de change à terme <i>forward</i>					31 134	0,03 %

	Valeur au 31 décembre 2025	% de l'actif net
	€	
Total actifs financiers à la valorisation par compte de résultat^[1]	106 325 286	98,16 %

Contrats de change à terme *forward* – Passifs

Achat	Vente	Remboursement	Contrepartie	Gains non réalisés	% de l'actif net	
				US\$		
EUR	5 548 841 GBP	(4 901 458)	6 mars 2026	CACEIS Bank	(47 284)	(0,04 %)
EUR	594 259 SEK	(6 524 076)	6 mars 2026	CACEIS Bank	(8 528)	(0,01 %)
CHF	515 598 EUR	(555 100)	23 janvier 2026	CACEIS Bank	(279)	0,00 %
Total pertes non réalisées sur les contrats de change à terme <i>forward</i>					(56 091)	(0,05 %)

	Valeur au 31 décembre 2025	% de l'actif net
	€	
Total passifs financiers à la valorisation par compte de résultat^[1]	(56 091)	(0,05 %)
Autres actifs supérieurs aux autres passifs	2 011 716	1,86 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts remboursables	108 280 911	100,00 %

Ventilation de l'actif total	Valeur au 31 décembre 2025	% de l'actif net
	€	
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	975 199	0,90 %
Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé	96 928 778	88,97 %
ETF	9 365 374	8,60 %
Contrats de change à terme <i>forward</i>	31 134	0,02 %
Autres actifs	1 641 358	1,51 %
	108 941 843	100,00 %

[1] Tous les titres à revenu fixe sont négociés sur des marchés réglementés.

Principaux achats

Description	Montant acheté (€)
1 MULTI UNITS LUXEMBOU	6 530 925
2 ISHARES EURO HIGH YI	3 435 236
3 AMUNDI EUR SHTERM HI	1 571 984
4 CIRSA FINANCE INTL S	1 364 000
5 ASMODEE GROUP AB 5,7	1 277 877
6 BK LC LUX FINCO1 SAR	1 219 500
7 FIBERCOP 7,875 % 31-0	1 114 750
8 ALEXANDRITE MONNET U	1 098 750
9 ENGINEERING INGEGNER	1 070 500
10 PICARD GROUPE 6,375 %	1 061 325
11 HT TROPLAST 9,375 % 1	1 047 500
12 TEVA PHARMACEUTICAL	1 010 000
13 MKT BID FIN 4,75 % 04	1 010 000
14 CDR FIREFLY BID 8,62	1 001 750
15 CEETRUS FRANCE 2,75 %	999 800
16 NISSAN MOTOR CO LTD	999 350
17 LORCA TELECOM BOND CO	998 500
18 PROJECT GRAND UK 9,0	998 405
19 VERISURE MIDHOLDING	995 000
20 PINWOOD FIN 3,625 %	994 323

Principales ventes

Description	Montant vendu (€)
1 MULTI UNITS LUXEMBOU	2 443 349
2 IPD 3 BV 8,0 % 15-05-1	1 773 424
3 PEOPLECERT WISDOM IS	1 600 000
4 AMUNDI EUR SHTERM HI	1 580 798
5 EROSKI SOCIEDAD CORP	1 369 069
6 GLOBALWORTH REAL EST	1 064 796
7 ENGINEERING INGEGNER	1 060 200
8 ALBION FINANCING 1 S	1 013 125
9 SAZKA GROUP AS 3,875	1 000 000
10 TEAMSYSTEM E3R+3,75 %	1 000 000
11 DEUCE FIN E3R+4,75 %	1 000 000
12 LA DORIA E3R+4,5 % 14	1 000 000
13 BENTELER INTL 9,375 %	994 202
14 ADLER REAL ESTATE AG	986 000
15 HEIMSTADEN BOSTAD AB	978 750
16 WMG ACQUISITION 2,75	969 650
17 XTRACKERS II EUR HIG	967 588
18 UPFIELD BV 6,875 % 02	959 976
19 MKT BID FIN 5,5 % 04-	936 058
20 MPT OPERATING PARTNE	916 378

Aux termes de la Réglementation sur les OPCVM (telle que modifiée), l'ICAV est tenue de faire part de tous les achats et de toutes les ventes représentant plus de 1 % du total des achats et du total des ventes, respectivement, et a minima des vingt ventes et des vingt achats les plus importants réalisés au cours de la période.



CORUM Butler UCITS ICAV OPCVM V – Informations relatives aux rémunérations (non auditées)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

La société de gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers relatives à des politiques de rémunération dans le cadre des exigences des OPCVM (les « Lignes directrices de rémunération de l'ESMA »).

Dans la mesure où la société de gestion délègue des fonctions de gestion d'investissement pour les Compartiments, il veillera, conformément aux exigences des lignes directrices de rémunération de l'ESMA, à ce que :

- les entités auxquelles les activités de gestion d'investissement ont été déléguées sont soumises à des exigences réglementaires en matière de rémunération qui sont tout aussi efficaces que celles applicables en vertu des lignes directrices de l'ESMA en matière de rémunération ;
- des dispositions contractuelles appropriées sont mises en place pour garantir que les délégués appliquent de manière proportionnée les règles de rémunération détaillées dans la réglementation OPCVM, de sorte qu'il n'y ait pas de contournement des règles de rémunération énoncées dans les lignes directrices de rémunération de l'ESMA.

La politique de la société de gestion respecte les principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure où elle est appropriée à la taille globale de son activité, compte tenu de la nature, de l'étendue et de la complexité de l'activité. Par conséquent, les Administrateurs de la société de gestion ont décidé de ne pas appliquer l'exigence relative au comité de rémunération prévue dans les Lignes directrices et ils sont convaincus que ce choix est compatible avec le profil de risque de la société de gestion et des fonds qu'elle gère. La politique de rémunération de la société de gestion comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les Administrateurs de la société de gestion examinent la politique de rémunération annuellement.

Le détail des rémunérations de la société de gestion est présenté ci-dessous :

Description	Nombre de bénéficiaires	Rémunération totale payée	Rémunération fixe payée	Rémunération variable
Rémunération totale du personnel	7	590 744 €	456 544 €	53 200 €
Cadres dirigeants (y compris les cadres supérieurs), preneurs de risques et autres membres du personnel identifiés	2	172 150 €	160 900 €	11 250 €

Informations complémentaires pour la Suisse

Le sous-fonds « CORUM Butler Entreprises Fund » est conforme à la législation suisse en vue de sa distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse.

Le prospectus, le document d'informations clés pour la Suisse, le mémorandum et les statuts, le rapport annuel et semestriel, la liste des achats et ventes ainsi que toute information complémentaire peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse :

REYL & Cie Ltd, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève, Suisse, site internet : www.reyl.com.

L'agent payeur en Suisse est : Banque cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.

Pour les actions des Compartiments distribuées à des investisseurs qualifiés en Suisse, le for juridique est Genève.

Ce document ne peut être émis, diffusé ou distribué de manière à constituer une offre au grand public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à des tiers sans avoir préalablement consulté leur conseiller juridique ou tout autre conseiller professionnel compétent, ou le représentant suisse.

Chaque fois que des données de performance sont publiées, il convient de noter que les performances passées ne constituent pas un indicateur des performances actuelles ou futures et qu'elles ne tiennent pas compte des commissions et frais supportés lors de la souscription et du rachat des actions.

PROJETS DE RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 28 avril 2026

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net 2025 s'établit à 133 799,79 €. Celui-ci se décompose :

- des revenus nets de la période d'un montant de 317 406,34 € ;
- des plus-values nettes réalisées pour 17 095,52 € ;
- des plus-values nettes latentes pour 3 726,88 € ;
- d'acomptes au titre des revenus nets déjà versés sur la période pour 203 864,09 €.

Le montant distribuable au titre des revenus nets s'élève à 113 542,25 €.

L'Assemblée Générale décide de retenir l'affectation suivante :

- capitalisation de la quote-part de résultat attaché aux actions C, soit 95 720,40 € ;
- distribution attachée aux actions D pour un montant de 17 771,23 € (après distribution d'acomptes pour 203 864,09 €), soit une distribution unitaire de 0,32 € compte tenu des acomptes distribués de 3,60 € ;
- report à nouveau du revenu net attaché aux actions D pour un montant de 50,62 €.

L'Assemblée Générale constate que les plus-values nettes réalisées s'élèvent à 17 095,52 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un acompte de 564,86 € a été distribué au cours de l'exercice. Le solde distribuable de plus-values nettes réalisées s'élève à 16 791,35 €, tenant compte d'un montant de 260,69 € de plus-values antérieures non distribuées.

L'Assemblée Générale décide de les capitaliser à hauteur de 5 215,37 € au titre des actions C et de distribuer 11 107,02 €

au titre des actions D, soit une distribution unitaire de 0,20 € et d'affecter le solde de 468,96 € en report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires titulaires d'actions de catégorie D ont été informés que :

- pour l'année 2024, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice précédent, un dividende net de 3,95 € a été distribué pour chaque action D et au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un dividende net de 3,92 €.

Troisième résolution

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

Enveloppe de jetons de présence au Conseil d'administration

Conformément à l'article 21 des statuts et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5 000 € la rémunération globale allouée au Conseil d'administration pour l'année 2026.

Cinquième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



CORUM Butler Entreprises 2029

CORUM Butler Entreprises 2029 (anciennement CORUM Eco) est un produit obligataire (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-délégué de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centralisateur des ordres est CORUM Butler Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La période de détention recommandée est de 7 ans.

Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais automatiquement réinvestis. La société d'investissement à capital variable (« SICAV ») est domiciliée au 1 rue Euler, 75008 Paris.

L'objectif de CORUM Butler Entreprises 2029 est de chercher à obtenir une performance à long terme en investissant dans des obligations émises, principalement, par des entreprises privées de la zone géographique et économique européenne. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité.

CORUM Butler Asset Management est une société de gestion de portefeuille, 2/4 Ely Place Dublin 2 (Irlande), agréée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro C176313 et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019.

CORUM Butler Asset Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 €
RCS de Paris sous le numéro 531 636 546
1 rue Euler
75008 Paris

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011.

Conception graphique :
agencezebra.com

www.corum.fr

1 rue Euler – 75008 Paris – Tél. : +33 1 53 75 87 48

CORUM
BUTLER
Entreprises 2029